



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

**ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION
SOCIALE DU QUÉBEC (ASRSQ)**

ASRSQ
1340, boul. St-Joseph Est
Montréal (Québec) H2J 1M3

T 514 521-3733
F 514 521-3753
info@asrsq.ca | www.asrsq.ca

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Mot de la présidente..... | 2 |
| 2. Mot du directeur général..... | 3 |
| 3. Association des services de réhabilitation sociale du Québec | 5 |
| 3.1 Conseil d'administration..... | 5 |
| 3.2 Sur la scène provinciale..... | 7 |
| 3.3 Sur la scène fédérale..... | 12 |
| 3.4 Comité tripartite..... | 16 |
| 3.5 Comité employabilité..... | 17 |
| 3.6 Recours collectif..... | 18 |
| 3.7 Northpine fondation..... | 20 |
| 4. Formation des bénévoles et des intervenants professionnels..... | 22 |
| 5. Information et sensibilisation..... | 26 |
| 5.1 Impact du casier judiciaire..... | 26 |
| 5.2 Agent aux programmes et à la liaison..... | 27 |
| 5.3 Semaine nationale de la réhabilitation sociale..... | 29 |
| 5.4 Cabaret de la Seconde Chance..... | 30 |
| 6. Communications..... | 31 |
| 6.1 Relations avec les médias..... | 31 |
| 6.2 Demandes d'information du public..... | 31 |
| 6.3 Site internet..... | 32 |
| 6.4 Facebook..... | 32 |
| 6.5 LinkedIn..... | 33 |
| 6.6 Balado..... | 33 |
| 7. Collaborations et partenariats..... | 34 |
| 7.1 Participation à divers comités et projets de recherche..... | 34 |
| 7.2 L'ASRSQ est membre de..... | 36 |
| 8. Les ressources de l'ASRSQ..... | 37 |
| 8.1 Son conseil d'administration au 31 mars 2022..... | 37 |
| 8.2 Son personnel..... | 37 |
| 8.3 Les contractuels..... | 38 |
| 9. Les partenaires de l'ASRSQ..... | 38 |
| 9.1 Les comités de l'ASRSQ..... | 38 |
| 9.2 Les partenaires financiers..... | 39 |
| Annexe: Liste des membres de l'ASRSQ (au 31 mars 2022)..... | 40 |

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à tous,

Je commence fort.

Bravo et merci à tout le personnel des organismes qui composent notre association, incluant le bureau de la permanence, pour les efforts inouïs dispensés ces derniers mois afin de réaliser la mission de réintégration sociale des personnes judiciairisées qui caractérisent la raison d'être de l'ASRSQ.

Les capacités d'adaptation démontrées depuis le début du grand dérangement font ressortir un grand sens des responsabilités, une rigueur intellectuelle et pratique, et un grand respect de notre clientèle. Cela vous honore tous, chacun d'entre vous.

Notre cadre de référence en matière de gestion de la clientèle, gestion du personnel et relations avec nos partenaires a été revisité, toujours avec le souci de l'efficacité. Grâce aux remises en question, de nouvelles pratiques seront intégrées dans nos interventions.

Encore une fois merci.

Dans un autre ordre d'idée, la démarche de développement organisationnel du Conseil d'administration de l'ASRSQ arrive bientôt à son dénouement. L'ensemble de la gouvernance de l'ASRSQ a été revisitée dont sa mission, sa vision, sa structure ainsi que son fonctionnement pour une meilleure efficacité. Il va de soi que vous serez consultés pour finaliser ce processus. Même la structure doit se réinventer!

À bientôt.



Nicole Quesnel
Présidente
ASRSQ

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers(ères) membres,

C'est avec un très grand plaisir que je dépose mon sixième rapport annuel à titre de directeur général de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

L'année 2021-2022 est une année de transition où l'on constate que des changements profonds sont en train de s'opérer dans les différents systèmes (justice, pénal, correctionnel) en lien avec la gestion de la pandémie. Un retour en arrière est improbable et nos milieux communautaires vont devoir s'adapter aux transformations en cours. L'année est marquée par la finalisation d'une réflexion importante sur la gouvernance de l'ASRSQ (voir section « Conseil d'administration »), une baisse importante de la référence de la part des services correctionnels (section « sur la scène provinciale » et « sur la scène fédérale »), la gestion d'un recours collectif (voir section dédiée) ainsi que sur un roulement de personnel important au sein de l'ASRSQ. Le manque de stabilité de l'équipe de travail où tous les postes ont tourné au moins deux fois uniquement en 2021-2022 (hormis le poste de DG et d'adjointe administrative) a eu un impact sur la capacité de l'ASRSQ de développer et de mettre en place des nouveaux projets. Cette année était axée sur le maintien des services existants ainsi que sur l'accueil et le recrutement de nouveaux employés.

Le poste d'agente aux communications a été reconfiguré à plusieurs reprises au cours des deux dernières années. Il a été occupé par Mme Vanessa St-Cyr-Dumontier jusqu'en septembre 2021, puis par Mme Mélina Plourde jusqu'en mars 2022. Mme Plourde a notamment développé la 1ère saison du podcast de l'ASRSQ qui doit encore être finalisé (enregistrement de la narration) avant sa sortie prévue à l'automne 2022. Le poste a finalement été aboli avec le départ de Mme Plourde.

Le poste d'agent de liaison fédéral a été occupé par M. Marwan Karaki jusqu'en août 2021, puis par Mme Marie-Ève Cadieux à partir d'octobre 2021. La liaison avec le SCC a été particulièrement touchée par le contexte sanitaire et le télétravail des agents de libération conditionnelle ainsi que par l'impossibilité de se déplacer dans les institutions carcérales la plupart de l'année. Notons que le poste sera remanié au cours de l'année 2022-2023 avec le départ prévu de Mme Cadieux et la fusion de ce poste à temps partiel avec un poste d'agent de liaison provincial. À terme, l'ASRSQ aura donc un agent de liaison à temps plein qui s'occupera de visiter les institutions de détention provinciales et fédérales.

Le poste d'agente à la formation a été occupé par Mme Anaïs Piché-Bustros jusqu'en septembre 2021, puis par Mme Anne-Ophélie Robillard de septembre à décembre 2021 et finalement par Mme Luana Boxero depuis janvier 2022. Malgré les changements de personne, le programme de formation a continué de se développer en 2021-2022, signe que les besoins de formation du réseau communautaire sont de plus en plus importants. Notons que le passage aux formations en visioconférence a permis d'augmenter le nombre de participants global.

Pour m'assister dans la gestion de l'équipe de travail ainsi que pour participer aux travaux des comités de travail de l'ASRSQ (comité fédéral, provincial, etc.) et me seconder, j'ai finalement décidé, sur

recommandation du conseil d'administration, d'ouvrir un poste de coordonnateur. Ce poste a été occupé par Mme Marie-Belle Aoun de juillet à décembre 2021 et depuis janvier 2022 par Mme Anne-Ophélie Robillard.

Finalement, je dois remercier et souligner le travail de Mme Emilie Altimas qui a poursuivi tout au long de l'année son travail comme adjointe administrative et coordonnatrice du Cabaret de la Seconde Chance. Malgré la pandémie, Émilie a réussi à tenir une édition en ligne de cet important événement et elle a été un soutien important au maintien de l'ASRSQ au cours de l'année, notamment dans l'accueil des nombreux nouveaux employés. Au cours de l'année, 11 personnes différentes auront donc occupé les 6 postes permanents (incluant la direction générale) au sein de l'ASRSQ.

La situation sanitaire nous a obligés à nous adapter et à revoir plusieurs de nos activités (Semaine nationale de la réhabilitation sociale, Cabaret de la Seconde Chance, rencontres des membres, activités de réseautage, etc.) et nous avons pris la décision, avec le comité organisateur, de reporter une nouvelle fois le Colloque 2000 aux 6 et 7 octobre 2022. Pour la reprise de ce colloque emblématique pour le réseau communautaire, le comité organisateur souhaite absolument proposer un événement en présentiel.

Je vous invite à lire les différentes sections du présent rapport afin de connaître plus en détail les nombreux comités, projets et activités de l'Association au cours de l'année. Je pense qu'encore une fois cette année malgré les difficultés et les obstacles, nous avons offert aux membres des services de grande qualité notamment avec le programme de formation et avec une représentation efficace du réseau auprès des deux services correctionnels. Cela étant dit, et en ayant les ressources appropriées, je crois qu'il serait opportun que l'ASRSQ développe dans les prochaines années ses contacts avec d'autres ministères (Santé et services sociaux, Secrétariat à la condition féminine, etc.) et augmente sa présence médiatique et ses activités d'éducation et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la réhabilitation sociale des personnes judiciarisées.

Je tiens à exprimer ma grande gratitude à tous les administrateurs/trices pour leur implication et pour leur confiance ainsi que pour leur engagement dans une démarche constructive et nécessaire de révision de la gouvernance de l'association. Plus particulièrement, je remercie la présidente, Mme Nicole Quesnel, pour son soutien et le partage d'une vision commune pour l'Association. Je remercie également tous mes collaborateurs/trices au sein des différents comités de travail. L'engagement des membres est un élément essentiel à la vie démocratique de l'association et à l'atteinte de ses objectifs. Du côté des membres, je me dois de souligner les apports exceptionnels des représentants actifs dans les comités provincial et fédéral (et les nombreux sous-comités qui en découlent), du comité de formation, du comité employabilité ainsi que du comité organisateur du colloque 2000, vous trouverez leurs noms à la section 9 de ce rapport.



David Henry
Directeur général ASRSQ, criminologue

3. L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, à sa première réunion suivant l'AGA, a réélu à la présidence Mme Nicole Quesnel, à la vice-présidence Mme Solange Bastille et au poste de secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Brunet-Lusignan. La liste complète des membres du conseil d'administration, comprenant les dates de fin de mandat de chaque administrateur, se retrouve dans la section 8 du présent rapport.

En 2021-2022, le conseil d'administration a tenu sept réunions régulières par visioconférence et une rencontre extraordinaire en lien avec le dépôt du rapport du comité conjoint sur la mort de Marylène Levesque. La présidente du CA, accompagnée du DG et de deux représentants du comité provincial, ont rencontré le président et le vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles le 4 novembre 2021 dans la perspective de maintenir un contact régulier et constructif entre nos deux organisations.

Les sujets à l'ordre du jour du conseil ont mené à plusieurs discussions et décisions importantes, dont les suivantes :

- Acceptation à chaque réunion du plus récent rapport financier
- Adoption des prévisions budgétaires
- Adoption des états financiers vérifiés
- Adoption des motions d'utilisation des affectations internes
- Élections des officiers
- Désignation des signataires au compte bancaire
- Désignation du signataire des contrats
- Renouvellement du bail des locaux de l'ASRSQ
- Adoption de la soumission pour assurer la gestion d'un recours collectif
- Création et adoption des mandats des trois comités du CA (comité de gouvernance, comité ressources humaines et comité finances)
- Positionnement de l'ASRSQ en lien avec la situation du Regroupement des organismes communautaires de référence du Québec (ROCRQ)
- Positionnement de l'ASRSQ en lien avec la fin des contrats d'employabilité dans la communauté avec CORCAN
- Création du comité Employabilité au sein de l'ASRSQ
- Révision des mandats des comités provincial et fédéral
- Positionnement de l'ASRSQ en lien avec la problématique de violence conjugale et les féminicides
- Remplacement du prix Renault-Tremblay par le prix distinction de l'ASRSQ
- Révision de l'organigramme de l'ASRSQ
- Révision des règlements généraux de l'ASRSQ
- Révision de l'Énoncé de mission et de vision de l'ASRSQ

- Adoption de 7 politiques internes du CA (évaluation du CA, placements, code éthique des administrateurs, gestion des risques, recrutement et accueil des nouveaux administrateurs, rôles du CA/DG, description de postes des dirigeants)
- Acceptation de quatre nouveaux membres
- Préparation des 60 ans de l'ASRSQ
- Report du Colloque 2000 à l'automne 2022

Les réunions du conseil d'administration ont également été consacrées à la discussion de sujets récurrents, dont les suivants :

- Financement de l'Association
- Suivi sur les activités du comité provincial et du comité de liaison provincial
- Suivi sur les activités du comité fédéral, du comité de liaison avec le SCC et du comité consultatif permanent SCC/CLCC/ASRSQ
- Rencontre des responsables des différents comités, notamment provincial et fédéral
- Nomination des représentants de l'ASRSQ au comité tripartite et suivi du comité
- Nomination du délégué aux Associations nationales intéressées à la justice criminelle
- Compte-rendu des rencontres avec les membres
- Cotisation annuelle des membres
- Évaluation du DG
- Sorties publiques de l'ASRSQ
- Participation à divers projets de recherche
- Autorisations de participation à des congrès et symposiums
- Planification de l'AGA

La démarche de développement organisationnel du CA est finalement arrivée à terme au cours de l'année. Nous avons été accompagnés par M. Daniel Lapointe, président de FOCUSOSBL qui aide les organismes de bienfaisance, les ordres professionnels, les associations sectorielles et professionnelles, les fondations philanthropiques et autres OSBL à améliorer leur système de gouvernance et leur efficacité organisationnelle. Le comité porteur de la démarche était composé cette année des administrateurs suivants : Mme Chantal Lessard, Mme Maryse Paré et Mme Nicole Quesnel ainsi que du DG.

Sept rencontres du comité porteur ont eu lieu au cours de l'année qui ont permis à l'ASRSQ de procéder à une révision en profondeur de sa gouvernance en adoptant des nouvelles politiques internes au CA, en révisant l'organigramme de l'organisation, en révisant les mandats de certains comités de travail, en créant des comités permanents du CA, en révisant l'énoncé de mission et de vision de l'ASRSQ et finalement en proposant une révision complète des règlements généraux de l'ASRSQ qui sera présenté aux membres lors de l'AGA 2022.

En 2021-2022, en lien avec la démarche de développement organisationnel, le conseil d'administration a procédé à la création de trois nouveaux comités du CA. Ces trois comités (finances, gouvernance et ressources humaines) sont des comités permanents du CA et dotés de mandats adoptés par le CA. Ces comités ne sont pas décisionnels et se rapportent au CA. La composition de ces comités est au minimum

de 3 membres et d'un maximum de 5 membres. Les administrateurs de l'ASRSQ doivent en tout temps former la majorité des comités. La présidence de l'ASRSQ ne peut pas présider un comité du CA.

Comité finances

Le comité finance est composé de Mme Sylvie Brunet-Lusignan (présidente du comité), de Mme Solange Bastille et de M. Patrick Pilon. Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2021-2022 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Révision de l'ensemble des processus internes de contrôle financier
- Rencontre avec la comptable externe de l'ASRSQ
- Préparation du budget 2022-2023
- Élaboration de la cotisation 2022-2023

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est composé de Mme Marion Vacheret (présidente), de Mme Maryse Paré et de Mme Nicole Quesnel. Le comité s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2021-2022 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Élaboration d'un cartable regroupant l'ensemble des documents de gouvernance de l'ASRSQ
- Identification des documents ou politiques manquantes ou à mettre à jour
- Analyse de la composition du CA de l'ASRSQ et élaboration d'une matrice des compétences
- Cartographie des tâches de la présidence

Comité ressources humaines

Le comité de ressources humaines est composé de Mme Anne Simard (présidente), de Mme Geneviève Latreille et de Mme Chantal Lessard. Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2021-2022 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Révision des descriptions de tâches du personnel de l'ASRSQ
- Révision des échelles salariales
- Révision de la politique globale de rémunération

3.2 SUR LA SCÈNE PROVINCIALE

L'année 2021-2022 demeure marquée par la gestion de la pandémie au sein des organismes membres. Après plus de deux ans de pandémie, il devient évident qu'il n'y aura pas de retour en arrière et que les différents systèmes (pénal, correctionnel et communautaire) vont être transformés suite à cet événement qui affecte aussi l'ensemble de la société (rapport au travail, système de santé, d'éducation, de protection de la jeunesse, etc.). Au moment d'écrire ce rapport, il est difficile d'avoir une compréhension et vue globale de l'après-pandémie. Nous sommes entrés dans une période d'incertitude et de transformation. Nous devons aussi souligner cette année le rattrapage presque complet de la grille de financement des CRC/CHC effectué par les services correctionnels du Québec ainsi que le maintien des ententes et des volumes contractuels malgré une baisse importante de la référence tant au niveau de l'hébergement que du suivi en communauté. L'année est marquée par les travaux des trois sous-comités de travail avec les

services correctionnels (projet-pilote sur le suivi en communauté, comité d'optimisation des services, comité de révision des achats de programmes).

Tout au long de l'année, l'ASRSQ a centralisé et relayé l'information concernant les différentes directives provenant des services correctionnels, mais également de la direction provinciale de la santé publique du Québec. Nous notons que pour une deuxième année consécutive, certaines directives entrent en contradiction les unes avec les autres (directives fédérales, provinciales, santé publique). Nos efforts pour mettre en place un comité de travail multipartite incluant tous les acteurs y compris ceux de la santé publique sont demeurés vains. D'une manière générale, le réseau représenté par l'ASRSQ doit être fier, encore une fois cette année, du travail accompli. Dans cet environnement difficile et changeant, les maisons de transition et la plupart des organismes membres ont réussi à continuer de donner leurs services et le nombre d'éclosions majeures dans des milieux de vie pourtant propices à la contamination a été limité si on se compare aux institutions carcérales. La pandémie a mis en lumière certaines vulnérabilités de notre secteur qui devront être adressées avec les autorités compétentes (classification comme services essentiels, accès à du matériel médical, alternatives à l'hébergement, recrutement et rétention du personnel, lien à développer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, financement des services, etc.).

En 2017, le ministère de la Sécurité publique avait mis en place un comité de 9 personnes provenant de différents horizons ayant pour mandat de réfléchir à la manière dont les services correctionnels peuvent assurer la prise en charge et le suivi dans la communauté des personnes qui leur sont confiés tout en favorisant leur réinsertion sociale et en assurant la protection de la société. C'est ce qu'on a appelé le comité de révision des services professionnels (plus de détails sont présents dans notre rapport annuel 2020-2021). À la demande du sous-ministre de l'époque et suite aux travaux initiaux, il a été demandé à ce comité de travailler sur l'implantation d'un projet-pilote visant à améliorer la communication entre les différents réseaux en clarifiant les rôles et responsabilités des différents professionnels impliqués dans le suivi en communauté des personnes contrevenantes (probation, sursis, libération conditionnelle).

La pandémie mondiale a retardé la mise en place du projet-pilote qui a finalement débuté au mois de janvier 2021 dans 3 régions du Québec (Montréal, Outaouais, Gaspésie) et s'est poursuivi jusqu'en mars 2022. Cinq organismes membres de l'ASRSQ participent au projet-pilote qui est le même dans les trois régions citées. Pour résumer, le projet-pilote met notamment en place une nouvelle manière d'orienter la clientèle puisque le critère de conscientisation est abandonné. L'utilisation de l'outil actuariel RBAC-PCQ est privilégiée pour répartir la clientèle selon sa cote de risques et besoins. Les personnes qui cotent élevés sont référées aux agents de probation qui vont effectuer le suivi en communauté tandis que les cas moyen et faible seront référés aux intervenants communautaires.

Dès l'automne 2022, il est apparu que le projet-pilote souffrait de plusieurs problèmes qui ont été soulignés par l'ASRSQ dans les deux comités concernés (comité de suivi et comité de vigie). Notamment des problèmes méthodologiques sur la compilation des données, des problèmes sur les indicateurs retenus, ainsi que sur le manque d'implication de notre réseau et de nos recommandations ont été rapportés par l'ASRSQ. On nous avait indiqué que les modalités du projet-pilote pourraient être revues en

cours d'implantation en fonction des problèmes rencontrés ce qui n'a pas été le cas. L'ASRSQ a fait part de ses très grandes réserves quant à l'implantation de ce projet-pilote en l'état lors des comités de liaison et lors d'une rencontre directement avec la sous-ministre associée au mois de janvier 2022 en plus de documenter la situation. L'ASRSQ soutient notamment que les personnes qui ont besoin de services spécialisés (santé mentale, toxicomanie, femmes, etc.) devraient continuer d'être référées vers des organismes communautaires spécialisés lorsque ceux-ci existent dans une région donnée. L'ASRSQ s'interroge également sur la répartition de la clientèle entre les intervenants communautaires et les agents de probation puisque le projet-pilote doit se faire à coût nul, c'est-à-dire sans ajout de personnel, ni dans le réseau correctionnel, ni dans le réseau communautaire. L'ASRSQ s'interroge sur la capacité et le type de suivi qui pourront être offerts par les agents de probation étant donné que leurs autres tâches (évaluation, RPS, etc.) n'ont pas été allégées. De plus, l'autre aspect du projet-pilote visant à clarifier les rôles et responsabilités des différents intervenants notamment au travers de la méthode SMART pour définir les objectifs du plan d'intervention correctionnel n'a pas été implanté adéquatement faute de communication, formation et suivi adéquat. D'une manière générale, l'ASRSQ est très critique quant à l'implantation de ce projet-pilote et des nombreux angles morts qui semblent être éclipsés par les services correctionnels dans l'opérationnalisation du projet. Dans un souci d'offrir un accompagnement et un encadrement adéquat aux personnes contrevenantes, le réseau communautaire devra adapter ses services à la nouvelle structure retenue puisque rien ne semble pouvoir faire changer d'avis les décideurs malgré les nombreux signaux d'alarme envoyés par les membres de l'ASRSQ.

Le comité d'optimisation des services formé à la demande des services correctionnels s'est réuni tous les lundis après-midi au cours de l'automne 2022. Il était composé de représentants de chaque DGA, de Mme Rose-Hélène Chartrand et de Mme Yancy Savard pour la DGSC et pour l'ASRSQ de M. Daniel Bellemare, Mme Annie Morel, Mme Judith Deslauriers et du DG. Dans un premier temps, le comité a analysé en détail les statistiques d'occupation des 5 dernières années pour chaque région (hébergement et suivi) et a également pris connaissance de plusieurs analyses prospectives et autres documents synthèses. Dans un deuxième temps, le comité dans un rapport remis en janvier 2022 à la sous-ministre associée a suggéré des pistes de solutions et d'optimisation des services offerts par le milieu communautaire aux personnes contrevenantes. La sous-ministre associée et la DGSC se sont basées sur les conclusions de ce rapport pour évaluer les ententes contractuelles 2022-2023 au niveau de l'hébergement et du suivi en communauté. Le comité s'est dissous suite à la remise du rapport. D'une manière générale, l'ASRSQ est très satisfaite du déroulement de ces travaux et des résultats obtenus qui démontraient qu'il y a en réalité peu de sous-utilisation de l'hébergement en CRC/CHC mais que des ajustements étaient nécessaires pour le suivi en communauté tout en étant prudent puisqu'il est très difficile d'avoir une lecture claire des besoins futurs des services correctionnels. Des causes multiples ont été identifiées pour expliquer la baisse actuelle d'utilisation des services mais les besoins demeurent. Les services correctionnels comprennent également la notion de coût de maintien du réseau et les décisions prises pour les volumes contractuels 2022-2023 témoignent du soutien et de la reconnaissance des services correctionnels à cet égard.

Le comité de révision des achats de programmes a poursuivi ses travaux tout au long de l'année et l'implantation de la nouvelle formule aura finalement lieu en avril 2023. Mme Yancy Savard (DGSC) et Mme Marie-Claude Landry (comité provincial de l'ASRSQ) ont fait une présentation le 26 novembre 2021

de l'avancée des travaux. Le comité travaille sur deux axes : l'aspect normatif des programmes et l'aspect financier. D'une manière générale, l'ASRSQ est très satisfaite de l'avancée de ces travaux qui répondent à une préoccupation importante des services correctionnels à la suite d'une recommandation du vérificateur général vont permettre à terme, nous l'espérons, une certaine normalisation de ces programmes mais sans alourdir inutilement les composantes bureaucratiques et tout en permettant des approches régionales différenciées. Notons qu'il y a une très grande diversité d'organismes, de programmes et de services offerts par le milieu communautaire aux personnes contrevenantes.

Au début de l'été 2021, les services correctionnels ont poursuivi le rattrapage financier important des CRC/CHC (hébergement) du Québec. Les services correctionnels ont réduit l'écart de financement à 0,69 % pour tous les CRC/CHC du Québec par rapport à la grille théorique de per diem. En moyenne, il s'agit donc d'un rattrapage de l'ordre de 14 % pour les maisons de transition sur les deux dernières années. Notons qu'il y a toujours également un écart de financement pour les services de suivi en communauté de l'ordre de 4 %.

En 2021-2022, le réseau contractait environ 339 places (CRC/CHC) avec les services correctionnels du Québec avec un taux d'occupation moyen estimé de 66 % pour les CRC/CHC. En 2020-2021 avec les nombreux effets liés à la pandémie, le taux d'occupation moyen était estimé à 62 % pour les CRC et à 67 % pour les CHC. Le taux d'occupation pour les activités de suivi en communauté est également historiquement bas, en moyenne à 78 % avec une baisse très marquée pour la région de Montréal notamment. Ces taux historiquement bas pourraient avoir des impacts sur la pérennité des services et l'ASRSQ a continué ses représentations tout au long de l'année afin que les statistiques d'occupation 2020-2022 ne soient pas les seules prises en compte pour le calcul des besoins de services correctionnels pour 2022-2023.

Au cours de l'année 2021-2022, l'ASRSQ a été particulièrement active pour positionner le réseau comme une des solutions à utiliser dans le cadre de la problématique grandissante de violence conjugale et de féminicides. Ce phénomène n'est pas nouveau mais a été particulièrement médiatisé au cours de l'année et il est raisonnable de soupçonner que les effets de la pandémie (confinement, précarisation, etc.) ont contribué à augmenter la violence conjugale sous toutes ses formes. L'ASRSQ a rencontré des représentants du MSP, du bureau de la ministre de la Sécurité publique et du Secrétariat à la condition féminine pour offrir des pistes de solution tant au niveau de l'hébergement que de l'encadrement et l'accompagnement en communauté des auteurs de violence conjugale. Notre réseau possède déjà une solide expertise dans le domaine et de plus il est sous-utilisé pour le moment. L'ASRSQ a également participé aux travaux du député de Chauveau, M. Lévesque, chargé par la ministre de la Sécurité publique de déposer un rapport sur le sujet à l'hiver 2022.

Finalement, nous devons souligner dans ce rapport la préoccupation grandissante des organismes communautaires à trouver et conserver du personnel motivé et qualifié. La pénurie de main-d'œuvre touche tous les secteurs mais notre milieu communautaire est particulièrement vulnérable et touché puisqu'en compétition du fait des normes de conformité avec des employeurs du secteur public (services correctionnels, DPJ, CIUSS, etc.). Le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié passent

évidemment par des salaires compétitifs mais également par une revalorisation du milieu de l'intervention communautaire. L'ASRSQ constate que la pénurie de main-d'œuvre pourrait provoquer des ruptures de services dans le futur proche, bien plus importantes que celle provoquée par la menace pandémique.

Cette année, le comité provincial a été en mesure d'organiser une rencontre des membres provinciaux le 26 novembre 2022. Cette rencontre a été l'occasion pour la première fois depuis mars 2020 de réunir physiquement tous les membres ayant des contrats de services avec les services correctionnels du Québec. Cette rencontre a permis de faire le point sur les travaux du comité provincial et d'identifier les grands enjeux à venir (financement, taux d'occupation, suivi en communauté, etc.).

Deux membres du comité provincial (Mme Diane Tremblay et Mme Karine Roby) accompagnés de la présidente de l'ASRSQ (Mme Nicole Quesnel) et du DG ont rencontré le président et vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) le 4 novembre 2021. Cette rencontre qui doit désormais se faire sur une base annuelle a permis de prendre connaissance des orientations et des préoccupations de la CQLC et de partager les nôtres. La CQLC souhaite conserver la très grande majorité de ses audiences en visioaudience, une approche très critiquée par l'ASRSQ qui privilégie le contact humain surtout pour une décision de cette importance. Selon la CQLC, le volume d'audience aurait diminué de 20 à 25% mais le taux d'octroi serait resté le même malgré le fait que 70% des décisions sont désormais prises par un seul commissaire. Selon la CQLC un nombre important de reports (jusqu'à 20%) seraient liés au fait que la décision du CRC/CHC n'est pas connue au moment de l'audience. Il a été convenu qu'un comité de travail conjoint incluant les services correctionnels provinciaux serait mis sur pied au cours de l'année 2022-2023 pour examiner cette affirmation assez surprenante. Quoiqu'il en soit l'ASRSQ souhaite collaborer avec la CQLC pour diminuer le nombre de reports. Finalement, la CQLC s'est montrée ouverte à ce que l'ASRSQ organise des rencontres ciblées avec les commissaires sur des sujets et des services précis (santé mentale, Autochtones, dépendance, etc.).

Le comité provincial, dont la composition est disponible à la section 9 du rapport, est constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Le comité s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2021-2022. Le DG de l'ASRSQ a fait parvenir après chaque rencontre des différents comités de travail à tous les membres ayant des contrats de service avec le ministère de la Sécurité publique du Québec un résumé des discussions afin de favoriser la circulation de l'information et l'implication des membres dans les dossiers en cours.

Le comité provincial s'est intéressé aux sujets suivants lors de ces rencontres :

- Gestion de la pandémie (aspects sanitaires, correctionnels, RH, etc.)
- Suivi de la référence et des taux d'occupation
- Orientation des travaux du comité de liaison
- Mise à jour et suivi des grilles de financement
- Suivi sur l'implantation des projets-pilotes du suivi en communauté (comité de vigie et comité de suivi)
- Suivi et participation au Comité sur la révision des achats de programmes
- Suivi et participation au Comité d'optimisation des services

- Numérisation des documents à verser dans SOIES
- Positionnement de l'ASRSQ en lien avec la problématique de violence conjugale et les féminicides
- Mise en place des tribunaux spécialisés en délinquance sexuelle et violence conjugale
- Gestion du cannabis médical
- Accueil d'un nouveau membre au comité
- Préparation de la rencontre des membres
- Révision de l'annexe 1 des normes de conformité (normes académiques)
- Sécurité informatique
- Déploiement des tests rapides

Le comité de liaison entre l'ASRSQ et la DGSC s'est réuni à trois reprises cette année. Le comité est composé pour la DGSC de Mme Yancy Savard, coordonnatrice aux ressources communautaires, de Mme Amélie Marcheterre, DGA à l'organisation, et de Mme Christine Tremblay, directrice des programmes. Nous espérons désormais une certaine stabilité dans les représentants du service correctionnel pour les prochaines années. Tous ces interlocuteurs ont fait preuve d'une ouverture et d'une volonté de travailler avec le réseau communautaire. Pour l'ASRSQ, M. Daniel Bellemare, Mme Marie-Claude Landry, et le DG agissaient à titre de représentants au comité de liaison.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions :

- Taux d'occupation en hébergement et des services de suivi dans la communauté
- Charge de travail anticipé pour 2022-2023
- Suivi des trois sous-comités de travail
- Accès aux coordonnées des victimes
- Projet de loi 32
- Sécurité informatique
- Annexe 1 des normes de conformité
- Processus sur les mesures d'encadrement et de contrôles des organismes signataires d'un accord de partenariat
- Problème de rétention au sein des organismes communautaires et pratiques de recrutement
- Service d'évaluation caution pour les personnes accusées en matière de violence conjugale
- Courriels sécurité et VPN

3.3 SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

L'année 2021-2022 demeure marquée par la gestion de la pandémie au sein des organismes membres et plusieurs des commentaires de la section précédente s'appliquent également sur la scène fédérale (transformation des systèmes, contradictions entre les différentes directives, difficulté de recrutement et de rétention de personnel qualifié, etc.). Nous devons aussi souligner cette année qu'après une année de gel, le SCC a rattrapé et respecté intégralement la grille de per diem des CRC/CHC prévu en 2021-2022. Soulignons également que l'année est marquée par des taux d'occupation historiquement bas et que l'ASRSQ a tout mis en œuvre au travers des différents comités de travail pour amoindrir le choc financier

de la baisse du financement puisque le SCC continue de payer uniquement à l'occupation sur une base régulière. 2021-2022 marque aussi la fin de tous les contrats CORCAN qui restaient en vigueur en communauté, puisque ceux-ci ne seront pas renouvelés.

La gestion de la pandémie cette année a obligé les organismes membres à faire preuve d'agilité dans un contexte où les directives ont été changeantes et que les décisions gouvernementales vers la fin de l'année tendaient à une gestion plus endémique de la crise. Ainsi, les CRC/CHC se sont préparé dès le mois de janvier 2022 à la fermeture du collège du personnel prévu au plus tard pour avril 2022 et donc le besoin d'héberger des résidents positifs à la Covid dans certains cas. Notons également le maintien tout au long de l'année d'un soutien financier renouvelable aux trois mois pour l'achat de matériel et d'équipement en lien avec la pandémie.

L'ASRSQ a fait de nombreuses démarches tant au niveau régional que national pour que des mesures de financement garanti soient en place tout au long de l'année afin de limiter les effets financiers dévastateurs de la baisse des taux d'occupation en lien avec la pandémie. Ces mesures ont été particulièrement utilisées dans le DMM où les CRC sont strictement fédéraux contrairement au DEO. De plus, l'ASRSQ a sensibilisé avec succès l'administration régionale sur les difficultés vécues par les CRC/CHC ce qui a permis de faire des gains intéressants (indexation 2022-2023; garanti plus élevé sur les premiers lits, discussions pour le paiement au complet des SL fractionnaires, etc.).

Suite à la rencontre des membres fédéraux le 25 novembre 2021, le comité fédéral a proposé deux objectifs qui ont été entérinés par les membres et par le CA soit : 1) la mise en place d'une table permanente sur le financement et le processus contractuel incluant des acteurs de l'administration régionale et centrale; 2) la clarification des tâches cliniques en lien avec les exigences contractuelles. Le SCC a répondu favorablement à notre 2^e demande et un comité mixte s'est mis au travail pour finaliser un tableau des tâches cliniques attendues et clarifier les rôles de chacun des professionnels (intervenant communautaire, ALC, RALC). Ce comité est notamment coordonné par Anne-Ophélie Robillard, Merris Centomo et Sarah Myriam Boehme et les travaux devaient être finalisés au début de l'année 2022-2023. Malgré les nombreuses interventions de l'ASRSQ notamment auprès de la sous-commissaire régionale, Mme Alessandria Page, le SCC refuse pour le moment la mise en place d'une table permanente sur le financement. Le SCC nous renvoie à nos partenaires régionaux mais il semble impossible d'obtenir une implication de l'administration centrale sur ce comité.

Au cours de l'année, nous avons appris que CORCAN ne renouvellerait pas ses ententes contractuelles avec les organismes spécialisés en employabilité pour les services offerts en communauté. Après l'arrêt des services et contrats en détention, il y a quelques années, ce sont désormais l'ensemble des contrats CORCAN restants qui s'arrêteront au plus tard le 30 avril 2022. Le domaine de l'employabilité est de compétence provinciale et c'est donc logiquement que Services Québec va désormais financer l'ensemble des services offerts à la clientèle sous mandat fédéral. Malgré des discussions dès l'automne 2021 pour préparer la transition de CORCAN vers Service Québec notamment en termes de volume, force est de constater que tous les éléments ne sont pas attachés et nous craignons des trous de services pour la prochaine année. Notons que Service Québec est en train de revoir la classification des services rendus et

qu'un comité employabilité a vu le jour au sein de l'ASRSQ. Plus de détails sont disponibles dans la section dédiée.

L'ASRSQ a organisé le 13 septembre 2021 une rencontre entre ses membres et les commissaires de la CLCC. Lors de cette rencontre virtuelle, les 16 représentants de maisons de transition présents ont pu présenter les services spécifiques de leurs organismes aux commissaires et une période de questions a permis aux commissaires de se renseigner davantage sur le type de programmes offerts. Ce type de rencontre est désormais organisé sur une base annuelle par l'ASRSQ pour favoriser le réseautage et la connaissance des commissaires des multiples programmes en communauté et nous l'espérons pour ultimement favoriser l'accès à la libération conditionnelle aux personnes détenues.

Finalement, l'ASRSQ a complété cette année le projet de recherche entamé l'année dernière (voir précédent rapport annuel) en organisant un webinaire de transfert des connaissances le 28 avril 2021 avec des représentants des services correctionnels fédéraux, provinciaux et du ministère de la Santé et des services sociaux incluant la santé publique du Québec. Le projet de recherche portait sur les impacts de la pandémie sur les maisons de transition au Québec.

D'une manière générale, les CRC/CHC au Québec font face à deux défis majeurs : la baisse de la référence et des défis de recrutement et de rétention sans précédent. Tout au long de l'année, l'ASRSQ a poursuivi sa réflexion sur la gestion de la décroissance temporaire des besoins du SCC en communauté. L'incertitude pour les prochaines années est grande et une réflexion globale doit être menée sur les besoins du SCC en communauté. Un comité de travail mixte avec le SCC a été mis en place à l'hiver 2022 afin de déterminer les besoins réels du SCC pour la prochaine année, une diminution des places au contrat est à prévoir pour la prochaine année en fonction des besoins exprimés et certains CRC/CHC ont déjà choisi de volontairement réduire leur capacité. Cependant, il y a une limite pour les maisons de transition à diminuer leurs places contractuelles sans mettre l'ensemble de leurs opérations en péril. Pour l'année 2021-2022, le réseau contractait 533 places avec le SCC avec un taux d'occupation estimé moyen de 65 % pour les CRC/CHC.

Le DG continue d'entretenir des contacts directs et réguliers avec des représentants de maisons de transition dans le reste du Canada. De nombreuses visioconférences coordonnées par Mme Anita Desai, directrice générale de la Société St-Léonard du Canada ont permis l'émergence et le maintien de ce groupe. Il est à noter que les Associations régionales de maisons de transition (ARMT) n'existent plus formellement depuis de nombreuses années, plusieurs associations régionales étant fortement fragilisées ou disparues. Ce groupe est amené à rencontrer sur une base relativement fréquente des représentants de l'administration centrale du SCC. Le groupe a été particulièrement actif au cours de l'année pour documenter les coûts réels de fonctionnement d'une maison de transition et demander les aménagements nécessaires au maintien des services en période de pandémie (garantie de financement, financement additionnel, etc.).

Le comité fédéral a organisé une rencontre des membres fédéraux au cours de l'année, le 25 novembre 2021 en personne dans la région de Trois-Rivières. Cette rencontre réservée aux membres ayant des

contrats de service avec le SCC a été l'occasion de présenter les travaux du comité fédéral et de liaison et de présenter les objectifs du comité fédéral et un plan d'action pour atteindre ses objectifs. La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser une rencontre des membres avec la sous-commissaire régionale, Mme Alessandria Page ainsi que les directeurs de district et la coordonnatrice aux ressources communautaires. Cela étant dit, la communication est constante et fluide entre l'ASRSQ et l'administration régionale du SCC.

Le comité fédéral, constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le SCC, s'est réuni par visioconférence à 7 reprises durant l'année 2021-2022 pour traiter de questions touchant les services correctionnels de juridiction fédérale.

Le comité fédéral s'est intéressé aux sujets suivants :

- Gestion de la pandémie et directives du SCC
- Suivi des taux d'occupation
- Élaboration d'une résolution à l'intention des CA des CRC/CHC membres
- Consultation sur la nouvelle procédure d'admission dans les CCC
- Mesures du SCC pour soutenir les organismes communautaires (dont la demande de financement garanti, rehaussement des premiers lits, paiement des SL fractionnaire, financement COVID, etc.)
- CORCAN et l'employabilité
- Sécurité informatique
- Préparation de la rencontre des membres
- Révision du plan d'action présenté le 25 novembre 2021
- Participation au groupe de travail conjoint avec le SCC sur le nombre de places en CRC/CHC
- Mise en place d'un comité opérationnel pour définir les tâches contractuelles
- Vaccination
- Gestion du cannabis médical
- Contrat de test d'urine

En 2021-2022, nous avons organisé 3 rencontres du comité de liaison avec le SCC, une structure de collaboration et de concertation avec le SCC mise sur pied au début de l'année 2012. Il faut noter que cette année encore le SCC a nommé une nouvelle directrice intérimaire pour le DMM, soit Mme Édith Isabelle en remplacement de Mme Brigitte Bouchard. La collaboration avec la nouvelle directrice du DMM s'est avérée excellente et l'ASRSQ a poursuivi la consolidation de ses liens avec le directeur du DEO, M. Stéphane Lalande. Les principaux sujets traités au comité de liaison ont été :

- Suivi sur les taux d'occupation
- Gestion de la pandémie
- Mécanismes de contrôle de la conformité
- Demande de financement garanti
- Création d'un sous-comité pour évaluer les besoins du SCC
- Mise en place d'un outil de facturation unique
- Mise à jour des statistiques sur les incidents en CRC/CHC

- Programme national d'infrastructure
- Révision de la formule de partage de risque
- Facturation et paiement
- Politique de recrutement
- Normes académiques
- Cercles de soutien et de responsabilité
- Sécurité informatique
- Fermeture du collège du personnel
- Paiement des SL fractionnaires
- Fin des contrats CORCAN
- Révision des libellés et des programmes de projets communautaires

Le comité consultatif SCC/CLCC/ASRSQ s'est réuni à une seule reprise durant l'année 2021-2022. Il s'agit d'une instance permettant une discussion et une concertation entre le réseau communautaire, la haute direction régionale du SCC et celle de la CLCC. Les principaux sujets traités au comité consultatif ont été :

- Gestion de la pandémie — mise à jour des réseaux
- Protocole de communications ASRSQ-CLCC-SCC
- Statistiques correctionnelles et de mises en liberté
- Planification d'une rencontre entre les membres et les commissaires de la CLCC
- Révision des objectifs du comité

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ou entretiens téléphoniques ont eu lieu entre l'ASRSQ et la représentante régionale en matière de ressources communautaires, Mme Nathalie Sauriol. Celle-ci s'occupe également de gérer les deux contrats de service signés avec le SCC, soit le programme de formation et le contrat de liaison entre le SCC et l'ASRSQ. Il y a eu également de nombreux entretiens de suivi entre les réunions avec les directeurs de districts.

3.4 COMITÉ TRIPARTITE

Deux réunions du comité tripartite ont été tenues en 2021-2022, le 29 octobre 2021 et le 1er février 2022. Le comité tripartite est un organe consultatif qui permet d'harmoniser les pratiques en matière d'hébergement et de services afférents; d'en mesurer les impacts; de dégager des pistes de solution aux situations problématiques; de définir et mettre à niveau les normes de conformité. Le comité tripartite est constitué de représentants de l'ASRSQ, des services correctionnels du Québec et du Service correctionnel du Canada. Les représentants (4) de l'ASRSQ sont nommés directement par le CA (la liste des membres est disponible à la section 9 du présent rapport) sur recommandation des comités provincial et fédéral. Le CA de l'ASRSQ a décidé d'inclure *de facto* le directeur général sur ce comité pivot.

Le comité tripartite est désormais l'organe dépositaire de la grille de financement des CRC/CHC (« grille per diem ») et s'est donné comme mandat de la tenir à jour. Le document intitulé « Entente de principes tripartite sur le financement de CRC-CHC » qui explicite le cadre de financement des maisons de transition

au Québec ainsi que les principaux éléments constituant la grille de financement a finalement été joint au mandat du comité tripartite.

Au cours de l'année, le comité tripartite a procédé à une révision complète de l'annexe 1 des normes de conformité (exigences académiques). Ainsi, la nouvelle annexe clarifie les exigences minimales et les cursus académiques pour chacun des postes en plus d'ajouter un principe d'exception régie par un sous-comité tripartite. Le comité tripartite s'est également penché sur le phénomène de sous-utilisation des places, a révisé la composante immobilière des CTT, a statué sur la remise des certificats de conformité et a clarifié la politique des frais de pension.

3.5 COMITÉ EMPLOYABILITÉ

À l'automne 2021 et à la suite de la décision de CORCAN de ne pas renouveler les contrats d'employabilité en communauté puisqu'il a été déterminé que l'employabilité était un champ de compétence provincial, l'ASRSQ a pris la décision de former un comité employabilité. Ce comité regroupe tous les organismes membres de l'ASRSQ offrant des services spécialisés d'employabilité aux personnes judiciairisées et nous avons également invité Mme Isabelle Gendreau, directrice du RSSMO (Réseau des services spécialisés de main d'œuvre), à se joindre au groupe de travail.

Le RSSMO est une association à but non lucratif créée en 1999. La mission première de ses membres est le développement de l'employabilité visant l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi de personnes ayant des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Le RSSMO regroupe 49 organismes membres dont certains offrent des services aux personnes judiciairisées notamment dans les régions où il n'existe pas de services spécialisés pour cette clientèle. Plus particulièrement, le RSSMO promeut une autonomie de gestion et un financement adéquat pour ses membres, afin d'assurer aux citoyennes et citoyens l'accessibilité à des services spécialisés de main-d'œuvre de qualité. Notons que plusieurs membres de l'ASRSQ sont également membres du RSSMO ce qui a facilité la mixité de ce comité. Notons également qu'il existe 7 regroupements nationaux au niveau de l'employabilité, c'est un milieu très divisé.

Ce comité est coordonné par l'ASRSQ par l'entremise de Mme Anne-Ophélie Robillard, par M. André Simard, directeur de Stagem et par Mme Gendreau du RSSMO. L'apport de Mme Gendreau est important puisqu'elle a une très bonne connaissance du fonctionnement de Services Québec (anciennement Emploi Québec). Les objectifs principaux de ce comité sont en lien avec la fin des contrats avec CORCAN et le transfert de toute l'employabilité vers Services Québec (aspects financiers, contractuels, cibles, volumes, etc.) et la révision du cadre de financement des services offerts par les organismes en employabilité. Dès septembre 2021, le DG de l'ASRSQ ainsi que M. Simard ont établi une communication presque mensuelle avec la PDG de CORCAN Mme Kelly Hartle pour encadrer le non-renouvellement des contrats et faciliter la transition vers Services Québec. Il a notamment été demandé à CORCAN de fournir à la province toutes les données contractuelles en termes de volume de services afin que Services Québec puisse estimer les coûts additionnels nécessaires pour éviter des trous de services pour une clientèle sous juridiction

correctionnelle fédérale. Notons que ce transfert de compétence arrive au mauvais moment puisque Services Québec était en train de revoir ses catégories de financement et que les organismes en employabilité sont mécontents de la nouvelle classification qui ne tient pas bien compte de leurs réalités et des spécificités des services à offrir à la clientèle judiciarisée. Ainsi, le comité a travaillé pour que les services offerts soient classifiés dans les groupes adéquats dans le nouveau Cadre d'application du financement à coût forfaitaire, ces travaux sont à poursuivre en 2022-2023.

Notons qu'un effort de concertation important est nécessaire au niveau du réseau communautaire en employabilité et ce nouveau comité ainsi que l'implication plus active de l'ASRSQ dans ce dossier témoigne de l'importance que nous y accordons. Le réseau de l'employabilité est très disparate et une communication plus fluide et constante entre les différentes organisations est souhaitable. Notons que pendant des années, CORCAN a divisé le milieu par le biais de ses appels d'offres.

Au moment d'écrire ce rapport, les ententes entre les organismes en employabilité membre de l'ASRSQ et Services Québec sont encore en cours de négociation. Notons que pour certains des membres, il s'agit de changements majeurs dans leur organisation puisque ceux-ci contractaient principalement avec CORCAN, d'autres possédaient déjà une grande partie de leurs ententes au niveau provincial. À terme, ce changement d'orientation sera bénéfique pour le réseau puisque la relation avec CORCAN devenait très difficile (plusieurs organisations se sont d'ailleurs retiré des ententes CORCAN au fil des années) mais la prochaine année risque d'être une période d'instabilité et de transition avec tous les défis que cela comporte. La fin des contrats CORCAN à court terme risque d'entraîner des pertes de revenus et donc de services dans le domaine de l'employabilité dans certaines régions du Québec.

3.6 RECOURS COLLECTIF

En date du 21 janvier 2021, une entente de règlement entre le Procureur général du Québec et le représentant de l'action collective représenté par le cabinet d'avocat Trudel, Johnston et Lespérance, qui contestait la légalité des fouilles à nu subies après une ordonnance de libération a été approuvée par la Cour supérieure. Toutes les personnes qui ont été fouillées à nu entre le 13 juillet 2006 et le 1er juillet 2011 dans certains établissements de détention provinciaux (Bordeaux, Rivière-des-Prairies, Roberval, Saint-Jérôme et Québec secteur masculin) alors qu'elles devaient être libérées en vertu d'une ordonnance d'un tribunal, et que toutes les conditions préalables à leur libération avaient été dûment complétées au moment de la fouille à nu sont concernées. L'entente de règlement prévoyait un paiement de 4 144 950 \$ par le gouvernement. Chaque réclamant peut recevoir une indemnité de 1000\$ pour chaque fouille à nu admissible à concurrence d'un maximum de 10 fouilles admissibles.

L'ASRSQ a été contacté par le cabinet d'avocat afin de proposer une soumission pour administrer ce recours collectif en vertu de sa connaissance de cette clientèle et de son implantation dans le milieu par l'entremise de ses organismes membres. La soumission proposée par l'ASRSQ a été entérinée par toutes les parties et sanctionnée par le juge. L'administration de ce recours comprenait les obligations suivantes :

- a. Obtenir une assurance responsabilité civile pour les fonds qui lui seront transmis en fidéicommiss;
- b. Élaborer une campagne pour rejoindre les membres du groupe et publier les avis aux membres;
- c. Afficher les documents pertinents au processus de réclamation sur un site web;
- d. Fournir les formulaires en version papier aux membres le demandant;
- e. Exceptionnellement, permettre à un membre de soumettre sa réclamation selon un processus distinct de celui prévu dans l'entente;
- f. Fournir un système permettant aux membres de communiquer de vive voix avec l'Administrateur, incluant une ligne sans frais (1-800...);
- g. Recevoir et analyser les réclamations afin d'en déterminer l'admissibilité;
- h. Vérifier, pour chaque réclamant, les plunitifs de manière à s'assurer que les critères d'admissibilité prévus dans l'entente sont respectés;
- i. Accompagner les membres du groupe dans le processus de réclamation;
- j. Informer les membres bénéficiaires de l'aide financière de dernier recours que les indemnités reçues dans le cadre du règlement de la présente action collective seront exclues du calcul de leurs prestations, mais qu'ils doivent fournir à leur agent une copie du ou des documents attestant des montants reçus pour bénéficier de cette exclusion. Le document doit aussi permettre l'identification de la personne bénéficiaire.
- k. Informer le réclamant de l'acceptation ou du ou des motifs de refus de la réclamation;
- l. Rédiger deux rapports d'étape adressés aux avocats des parties concernant l'évolution du processus de réclamation, un après chaque période de publicité;
- m. Distribuer les indemnités aux membres;
- n. Faire une conciliation bancaire suite aux décaissements et aux encaissements;
- o. Rédiger et présenter aux avocats et au juge gestionnaire un rapport final sur son administration.

Afin de mettre en place l'ensemble des actions nécessaires, l'ASRSQ a procédé à l'embauche de M. Kevin Adou de juin 2021 à mars 2022 comme responsable du recours collectif et de Mme Patricia Bergeron de juillet 2011 à janvier 2022 comme agente au recours collectif. Notons que M. Adou avait une très bonne connaissance de droit puisqu'il avait pratiqué en cabinet, qu'il était doctorant en droit et chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Montréal et Mme Bergeron effectuait un retour en emploi après avoir travaillé dans le domaine des médias.

La période de réclamation (où les réclamants pouvaient s'inscrire via un formulaire électronique et par téléphone) a été ouverte du 19 juillet 2021 au 16 janvier 2022. Durant cette période, plus de 6 000 personnes ont contacté l'ASRSQ pour s'inscrire au recours grâce à la campagne mise en place qui s'articulait sur la diffusion de l'information via les intervenants des organismes membres de l'ASRSQ mais aussi par le biais d'une campagne de publicité grand public. Afin de vérifier l'admissibilité au recours, nous avons procédé à l'analyse de plus de 12 500 plunitifs et nous avons finalement retenu plus de 1 000 personnes admissibles selon les critères du recours pour un montant total d'indemnisation dépassant les 2 500 000\$.

L'ASRSQ a énormément appris durant la gestion de ce recours, une première pour un OBNL, et cette première expérience facilitera la remise en place d'un bureau ponctuel pour administrer éventuellement

d'autres recours collectifs concernant les personnes judiciarisées. Le cabinet d'avocat s'est montré très satisfait du travail accompli par l'ASRSQ et du nombre de personnes que nous avons retrouvées.

3.7 NORTHPINE FONDATION

Au cours de l'été 2020 dans le cadre du Programme de contribution pour l'élaboration de politiques (PCPEP), Sécurité publique Canada a accepté de financer le projet de recherche présenté par l'ASRSQ intitulé « Maisons de transition et pandémie : Recherche sur leurs bonnes pratiques, leurs vulnérabilités et solutions pour protéger ces organismes communautaires et assurer une continuité de service ». Les résultats du rapport de recherche ont été présentés en avril 2021 dans un webinaire de transfert des connaissances auprès de partenaires du SCC, de la DGSC, du ministère de la Santé et de services sociaux ainsi que de la Santé publique du Québec. 7 axes d'interventions comprenant 17 recommandations ont été présentés à nos partenaires avec un calendrier de déploiement.

La Northpine Fondation a approché l'ASRSQ au printemps 2021 car elle souhaitait financer des projets innovants et pouvant améliorer les services offerts aux personnes contrevenantes dans leur processus de réhabilitation. La Northpine Fondation est un organisme philanthropique en démarrage qui a de grands rêves. Leur vision est de propulser et de développer l'innovation centrée sur l'humain au Canada. Leur objectif est de soutenir les communautés qui font face à des limitations économiques et sociales en concevant et en finançant des initiatives qui améliorent l'épanouissement des communautés et en établissant des partenariats avec elles. La Northpine Fondation vise à permettre aux populations les plus marginalisées du Canada de s'épanouir.

La Northpine Fondation a choisi de soutenir financièrement l'ASRSQ pour la mise en application de 3 des 7 axes d'intervention identifiés dans l'étude soit :

Axe 1 : Plan d'urgence en cas de pandémie

- 1.1 Développer, sous la coordination de l'ASRSQ avec la collaboration de SCC, SCQ et Santé publique, un modèle de plan de mesures d'urgence et de continuité des services en cas de pandémie.
- 1.2 Procéder, au sein de chaque maison de transition, à une revue complète des mesures prises pendant la pandémie.
- 1.3 Effectuer une mise à jour périodique du plan d'urgence en cas de pandémie au sein de chaque maison de transition.

Axe 2 : Gestion des résidents

- 2.1 Créer un comité de travail multipartite, sous la coordination de l'ASRSQ, dans le but d'arrimer les politiques et les directives de SCC, SCQ et SPQ qui touchent les conditions de sortie des résidents au sein des maisons de transition dans un contexte de pandémie.
- 2.2 Préparer, dans le cadre du plan de mesures d'urgence local, un plan de contingence et de continuité des services en santé mentale.
- 2.3 Prévoir, au sein de chaque maison de transition, une programmation enrichie d'activités et de loisirs à l'intention des résidents confinés.

Axe 6 : Maintien des services

- 6.1 Prévoir, dans le cadre du plan de mesures d'urgence local, des mesures visant à assurer la continuité des services et, ainsi, de permettre à chaque résident de poursuivre son cheminement.
- 6.2 Établir, au sein de chaque maison de transition, des ententes de services avec des partenaires externes afin d'assurer le maintien des services aux résidents en cas d'absences prolongées ou du manque de personnel.

Tout au long de l'année, l'ASRSQ a travaillé afin de mettre en place les différentes recommandations du comité. Plusieurs recommandations devront continuer d'être travaillées dans la prochaine année notamment la création d'un comité multipartite incluant tous les acteurs concernés afin d'arrimer les politiques et directives des différents services et ministères.

4. FORMATION DES BÉNÉVOLES ET DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS

Cette année, le programme de formation de l'ASRSQ, grâce au soutien financier du SCC et des SCQ, a rejoint 1 089 personnes, permettant d'offrir environ 7 425 heures de formation par participant et par formation. Au total, 69 journées de formation ont été offertes en ligne. L'année dernière, 59 journées de formation avaient été offertes en 2020-2021 pour rejoindre 924 personnes. En 2019-2020, l'ASRSQ avait offert environ 48 journées de formations qui avaient été suivies par 649 personnes.

En trois ans, la progression du programme de formation de l'ASRSQ est donc phénoménale !

C'est une nouvelle fois dans un contexte sanitaire difficile, que nous avons réussi à maintenir et développer le programme de formation. L'objectif étant de répondre aux besoins d'apprentissage et de développement de compétences des intervenants, gestionnaires de notre milieu. Le fait de passer à un mode d'apprentissage virtuel a permis à des organismes de partout au Québec de bénéficier de nos formations. L'augmentation de l'offre de formations reflète également une plus grande visibilité de l'association auprès d'organismes non-membres.

Finalement, à partir du mois de mars 2020, l'ASRSQ a offert 5 ateliers de soutien de 2h chacun sur le thème de la fatigue de l'intervenant. Ces ateliers ont été proposés aux personnels des organismes membres, permettant à une cinquantaine de personnes de bénéficier gratuitement d'un service de soutien informel.

La progression de l'offre de formation par rapport à l'année passée est liée à plusieurs paramètres :

- L'augmentation du nombre de formations offertes (+ 4 formations au total) figurant au programme régulier et ouvertes aux organismes membres et non-membres.
- L'augmentation du nombre de journées de formations (+ 10 journées au total) proposées aux organismes membres et non-membres de l'ASRSQ.
- Le développement des formations en ligne a permis aux organismes de l'ensemble du Québec de les suivre.
- L'ouverture du programme de formation régulier aux non-membres, tout en offrant des périodes d'inscription prioritaires aux membres.
- L'ajout de 13 nouvelles formations dans notre programme. Ces ajouts sont le fruit de l'analyse des besoins de nos membres que nous effectuons grâce aux évaluations de fin de formations et au comité de formation.

Plusieurs points sont intéressants à noter :

- Le nombre de formations sur mesure offertes a augmenté. On passe de 17 formations en 2020-2021 à 28 en 2021-2022.
- 5 formations en ligne ont été reportées par manque de participants.
- 3 formations (programme régulier) ont été annulées en raison d'un manque d'inscriptions.

Voici le calendrier des formations qui ont été offertes au cours de l'année 2021-2022 :

(en noir les formations offertes au programme régulier, en bleu les formations sur mesure offertes à des organismes membres et en orange les formations sur mesure offertes à des organismes non membres).

| Date(s) de la formation | Nom de la formation | Nombre de participants |
|-------------------------|---|------------------------|
| 7-8 avr. 2021 | Troubles de la personnalité antisociale et narcissique | 23 |
| 8-9 avr. 2021 | Comprendre les cultures autochtones et particularités d'intervention | 19 |
| 16 avr. 2021 | Prévention des blessures en contexte de travail NOUVEAU | 16 |
| 21 avr. 2021 | Favoriser la résilience et la motivation en période de pandémie | 8 |
| 22-29 avr. 2021 | Comprendre les cultures autochtones et particularités d'intervention | 15 |
| 22-23 avr. 2021 | Intervention auprès d'une personne en crise psychotique | 23 |
| 26-27 avr. 2021 | Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | 25 |
| 26-27 avr. 2021 | Modalités de compréhension et d'interventions en gestion de la colère, de la violence et de l'agressivité | 18 |
| 29-30 avr. 2021 | Trouble usage de substances et santé mentale | 11 |
| 3-10 mai 2021 | Intervention en situation de crise | 22 |
| 4-5 mai 2021 | La culture organisationnelle : ou comment être un bon leader sans s'oublier NOUVEAU | 11 |
| 6-7 mai 2021 | Délinquance sexuelle : la comprendre pour mieux gérer le risque | 21 |
| 11-12-19 mai 2021 | Comprendre les cultures autochtones et particularités de l'intervention | 16 |
| 12 mai 2021 | La délinquance sexuelle : la comprendre pour mieux la gérer | 18 |
| 13-14 mai 2021 | La délinquance sexuelle : la comprendre pour mieux la gérer | 20 |
| 18-25 mai 2021 | Intervention en situation de crise | 20 |
| 19-20 mai 2021 | Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | 20 |
| 19-26 mai 2021 | Intervention en situation de crise | 20 |
| 27-28 mai 2021 | Intervention auprès des usagers à risque ou ayant un trouble d'utilisation de substances NOUVEAU | 17 |
| 31 mai 2021 | Intervention en situation de crise | 7 |

| | | | |
|------------------|---|---------|----|
| 1-8 juin 2021 | Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | | 11 |
| 2 juin 2021 | Intervention en situation de crise | | 14 |
| 3-4 juin 2021 | Comment adapter nos interventions auprès d'une clientèle souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | | 13 |
| 9-10 juin 2021 | L'univers des gangs | | 18 |
| 8-19 juin 2021 | Gestion du transfert et du contre-transfert en cours d'intervention de réinsertion sociale | | 19 |
| 15-16 juin 2021 | Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement | | 20 |
| 17-18 juin 2021 | Les consommateurs de pornographie juvénile | | 20 |
| 17-18 juin 2021 | L'univers des gangs | | 16 |
| 22-23 juin 2021 | Les consommateurs de pornographie juvénile | | 18 |
| 5-12 juill. 2021 | Intervention en situation de crise | | 20 |
| 6-7 juill. 2021 | Troubles de la personnalité limite | | 21 |
| 20-21 sept. 2021 | Modalités de compréhension et d'intervention en gestion de la colère, de la violence et de l'agressivité | | 18 |
| 23-24 sept. 2021 | L'univers des gangs | | 21 |
| 23-24 sept. 2021 | La manipulation : la détecter, s'en prémunir et influencer avec intégrité | | 19 |
| 28-29 sept. 2021 | L'intervention avec une clientèle en situation d'itinérance | NOUVEAU | 15 |
| 5-12 oct. 2021 | Intervention en situation de crise – Niveau 2 | | 17 |
| 5-6 oct. 2021 | Troubles de la personnalité antisociale et narcissique | | 20 |
| 6-13 oct. 2021 | Intervention en situation de crise – Niveau 2 | | 20 |
| 7-8 oct. 2021 | Intervenir auprès d'une personne en crise psychotique | | 12 |
| 18-25 oct. 2021 | Intervention en situation de crise | | 13 |
| 20-21 oct. 2021 | Troubles de la personnalité antisociale et narcissique | | 16 |
| 21-22 oct. 2021 | Allier autorité et empathie | NOUVEAU | 20 |
| 22 oct. 2021 | Entretien motivationnel | | 9 |
| 2-3 nov. 2021 | L'incarcération et ses impacts : un portrait de l'intérieur | | 13 |
| 9-10 nov. 2021 | Techniques d'impacts | NOUVEAU | 15 |
| 10-11 nov. 2021 | Troubles de la personnalité antisociale et narcissique | | 17 |

| | | | |
|-----------------------------|---|---------|----|
| 16-17 nov. 2021 | Intervention en situation de crise | | 11 |
| 16-17 nov. 2021 | Évaluer, planifier et intervenir en troubles d'utilisation de substances et santé mentale | | 13 |
| 23-24 nov. 2021 | Processus de radicalisation violente, désengagement et réinsertion sociale : comprendre et intervenir face à des pensées radicales et rigides | | 10 |
| 3 déc. 2021 | L'incarcération et ses impacts | | 15 |
| 7-8 déc. 2021 | Substances psychoactives et nouvelles tendances | NOUVEAU | 11 |
| 10-24 janv. 2022 | Intervention en situation de crise | | 20 |
| 17-18 janv. 2022 | Violences conjugales et contrôle coercitif | NOUVEAU | 20 |
| 1-2 fév. 2022 | Utilisation problématique d'internet | NOUVEAU | 6 |
| 2-9-16-23 fév. 2022 | Théorie du choix | NOUVEAU | 20 |
| 7-8 fév. 2022 | Troubles de la personnalité limite | | 20 |
| 10-11 fév. 2022 | Favoriser l'engagement quand la motivation oscille entre mouvement et ambivalence | NOUVEAU | 13 |
| 17-18 fév. 2022 | Modalités de compréhension et d'interventions en gestion de la colère, de la violence et de l'agressivité | | 20 |
| 22-23 fév. 2022 | Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement (F° gestionnaires) | NOUVEAU | 18 |
| 25 fév. 2022 | Allier autorité et empathie | | 23 |
| 7-21-28 mars et 4 avr. 2022 | Théorie du Choix | | 14 |
| 9-10 mars 2022 | Troubles antisocial et narcissique | | 12 |
| 11 mars 2022 | L'univers des gangs | | 16 |
| 15 mars 2022 | L'anxiété une émotion à apprivoiser | NOUVEAU | 11 |
| 21 mars | Intervention en situation de crise | | 18 |
| 24-25-28-29-30 mars 2022 | START | | 15 |

L'ASRSQ offre toujours à ses membres la possibilité de demander des journées de formation sur mesure pour son personnel, en dehors du programme régulier qu'elle propose. Cette possibilité est également offerte aux organismes non-membres du réseau. Cependant, les organismes membres ont pu bénéficier d'un coût plus avantageux que celui qu'ils obtiendraient s'ils faisaient affaire directement avec le formateur : ainsi, pour la dernière année, ils ont pu économiser jusqu'à 10 % des frais qu'ils auraient généralement payés, ces 10 % étant pris en charge par l'ASRSQ.

La progression de l'offre de la demande de formations nous renforce dans notre volonté d'établir un programme annuel qui non seulement répond aux besoins des organismes membres, mais sait également

se renouveler. Par ailleurs, l'ouverture des formations à un public plus large, extérieur, au réseau de l'ASRSQ ne nous fait pas perdre de vue notre objectif d'offrir ce service en priorité à nos membres.

C'est la raison pour laquelle le comité de formation s'est réuni le 26 octobre 2021 pour faire le bilan de l'année écoulée, réfléchir aux besoins de formation dans le réseau, réfléchir à de nouvelles propositions et préparer le programme de formation 2022-2023. Faisaient partie du comité : Émilie Brindle (CRC Carpe Diem), Melissa Grenier (Corporation Maison Charlemagne), David Henry (ASRSQ), Josée Meilleur (Maison Saint-Laurent), Diane Tremblay (CRC Le Pavillon), Sonia Clément (CRC ATNQ), Julie Delle Donne (CRC Maison Essor), Charles Dutil (RÉHAB), Karine Roby (Agence sociale St-Laurent), Sarah Lévesque (La Maison L'Issue et la Passerelle, Transition Centre Sud), Annie Doyon (Equitem), Cynthia Nadeau (CRC L'Étape) et Anne Ophélie Robillard (ASRSQ).

Le comité de formation sera à nouveau sollicité à l'automne 2022 afin de préparer le programme de formation 2023-2024 et de répondre aux défis actuels. Ce comité est essentiel pour nous permettre d'offrir des formations de qualité en répondant aux divers besoins de notre réseau. L'ASRSQ offre tous ses remerciements aux membres qui ont choisi de s'y impliquer. Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres pour enrichir sa réflexion et permettre la meilleure représentation possible de l'ensemble des organismes membres de l'ASRSQ.

Pour toute suggestion ou tout besoin particulier au niveau des formations, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente à la formation de l'ASRSQ.

5. INFORMATION ET SENSIBILISATION

5.1 LES IMPACTS DU CASIER JUDICIAIRE

N'ayant aucun financement associé à ce projet, l'ASRSQ offre les présentations sur les Impacts du casier judiciaire au coût de 250 \$ pour les organismes membres et au coût de 300 \$ pour les organismes non-membres. En raison de la pandémie et de ressources humaines limitées, aucune conférence sur les impacts du casier judiciaire n'a été faite cette année dans la communauté.

Toutefois une présentation gratuite a été offerte à une classe collégiale sur la thématique du droit et la vulnérabilité sociale, l'organisation d'une journée de formation pour une délégation scolarisée d'Haïti venant au Québec pour parfaire les connaissances en Droit est en cours et deux sessions de sensibilisations à des étudiants en médecine ont été prévues pour juin et juillet à venir.

Le site internet www.casierjudiciaire.ca a reçu 13 127 visites du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Pour référence, le site internet avait reçu 7 519 visites du 1^{er} avril 2020 au 12 octobre 2021.

Il importe de noter que, cette année, une modification majeure des coûts associés à la demande a eu lieu. En effet au 1^{er} janvier 2022, les frais de demande de suspension du casier judiciaire sont repassés à 50 \$ après avoir été à plus de 600 \$ pendant près de 10 ans.

L'ASRSQ s'est également associée à la Coalition Nouveau Départ. Il s'agit d'un regroupement d'une soixantaine d'organismes de la société civile, de personnes ayant une expérience vécue de l'impact d'un casier judiciaire et de membres de la communauté, afin de demander une réforme du système de justice pénale avec une modification de la *Loi sur le casier judiciaire* pour que ce processus long, lourd, complexe et coûteux soit supprimé.

La coalition milite pour qu'un système de peines révolues soit mis en place plutôt : « *Ce changement réduirait le fardeau et les coûts administratifs, améliorerait la sécurité publique et permettrait à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de prendre un nouveau départ et d'avoir une chance de trouver un emploi rémunérateur. L'introduction de ce régime constituerait une étape transformatrice, mais ce n'est rien de nouveau. De nombreux autres pays ont adopté ce modèle d'épuration d'anciens casiers judiciaires. Le Canada dispose actuellement d'un régime de peines révolues pour les casiers judiciaires des jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il existe différentes périodes d'accès qui déterminent le temps qui s'écoule avant qu'un dossier soit scellé ou détruit, selon le type d'infraction et la décision. Le fait d'écarter les obstacles à un emploi stable contribue à prévenir la récidive. En même temps qu'il freinerait l'utilisation discriminatoire des antécédents judiciaires, un régime de peines révolues pourrait toujours permettre de se servir de ces derniers de sorte à améliorer la sécurité publique de façon notable et équitable.* »

5.2 AGENT AUX PROGRAMMES ET À LA LIAISON

En 2014, à la suite de l'entente de service conclue entre le SCC de la région du Québec et l'ASRSQ, un poste d'agent-e à la liaison été créé au sein de ce dernier. Cette entente a d'ailleurs été renouvelée en mars 2018, puis en 2021 pour une période de deux ans avec trois années d'option. Les objectifs de l'entente sont demeurés les mêmes, c'est-à-dire d'assurer la concertation et la liaison entre le SCC de la région du Québec, la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les organismes impliqués dans le domaine de la justice pénale, en particulier auprès de la clientèle sous mandat fédéral.

Parmi les tâches associées au poste d'agent-e à la liaison, l'un des aspects importants est d'assurer une présence régulière de l'ASRSQ dans les établissements correctionnels fédéraux et d'effectuer une visite annuelle dans sept bureaux de libération conditionnelle de la région du Québec. L'objectif de ces visites est de fournir de l'information complète et à jour au personnel du SCC concernant les services disponibles dans le réseau communautaire. Il s'agit également d'appuyer les différents intervenants du SCC dans leurs efforts pour assurer une réinsertion sociale sécuritaire et efficace des délinquants sur leur responsabilité.

Pendant la dernière année, l'Association a dû composer avec les départs de Laurence Forté-Perreault, l'agente à la liaison qui occupait ce poste depuis sept ans, et de Marwan Karaki, qui a occupé le poste pendant un an. Malgré tout, depuis maintenant plus de deux ans, l'ASRSQ et tous ses collaborateurs ont

fait preuve de créativité et d'adaptabilité afin d'offrir leurs services à la clientèle tout en assurant la sécurité de tous.

LIAISON AVEC LES ORGANISMES MEMBRES

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, l'agent-e à la liaison a maintenu des contacts mensuels réguliers avec les organismes communautaires, que ce soit par ses visites, ses appels téléphoniques ou par ses échanges de courriels. Ces contacts auront permis à l'agent-e de s'assurer de l'exactitude des informations concernant les services offerts, en plus d'être tenu au courant de tout changement et de toute nouveauté à travers le réseau, lui permettant ainsi de continuer à être une ressource privilégiée pour les membres des équipes de gestion de cas du SCC.

Dans son effort pour actualiser ses connaissances quant aux services offerts au sein du réseau, l'agent-e à la liaison a consacré, au total, 250,67 heures à la liaison avec les organismes communautaires, heures qui incluent 32 visites directement dans les milieux. En plus de ses tâches quotidiennes, l'agent-e a assisté et a participé à différentes activités liées aux organismes membres (p. ex., participation à la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, mise à jour du site internet de l'Association, participation à divers comités).

LIAISON AVEC LES PÉNITENCIERS

Le contexte sanitaire a grandement influencé la capacité de l'agent-e à visiter directement les pénitenciers du Québec. Lorsqu'il n'était pas possible de se présenter en personne, l'agent-e a tout de même maintenu ses contacts avec les employés du SCC via des rencontres virtuelles. Ces visites et rencontres virtuelles ont comme objectifs :

- D'organiser des séances d'information auprès des agents de libération conditionnelle afin de les tenir informés des changements et des nouveautés concernant les services offerts en communauté;
- D'effectuer des rencontres individuelles avec tout intervenant du SCC ayant des préoccupations ou des questionnements quant à l'arrimage entre un détenu et les services offerts. Le rôle de l'agent-e à la liaison est d'assister les équipes de gestion de cas dans l'évaluation des possibilités offertes en communauté.
- D'effectuer des rencontres individuelles ou de groupe avec les détenus qui manifestent des inquiétudes ou des appréhensions à l'égard de leur libération. Ici, l'agent-e s'assure de répondre aux questions des détenus en les renseignant sur le fonctionnement général et les particularités des organismes afin de leur permettre de mieux identifier ceux qui pourraient répondre à leurs besoins.

Ainsi, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, l'agent(e) a consacré 241,08 heures à la liaison avec les pénitenciers afin de répondre aux demandes téléphoniques et électroniques des agents de libération conditionnelle et à effectuer des recherches d'organismes pour ces derniers. De plus, afin de faciliter le

travail des agents de libération conditionnelle, l'agent(e) à la liaison s'est également assuré de maintenir le Bottin des organismes communautaires à jour et de distribuer des dépliants et autres documentations sur les organismes communautaires lors de ses visites en établissement. L'agent(e) à la liaison a également présenté, par visioconférence ou en personne, les services offerts en communauté aux différents intervenants et aux détenus du SCC.

LIAISON AVEC LES BUREAUX DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, l'agente à la liaison a rencontré les équipes de gestion de cas de six bureaux de libération conditionnelle (BLC) via visioconférence, à la demande de ces derniers. Au cours de ces présentations, l'agent-e à la liaison a brossé un portrait de l'état du réseau communautaire et des changements qui ont eu lieu au courant de la dernière année.

Ce sont 65,42 heures qui ont été consacrées par l'agente aux différentes tâches associées à la liaison avec les bureaux de libération conditionnelle dans la dernière année.

SALON DE LA RÉINTÉGRATION SOCIALE

À l'automne, l'agent-e à la liaison de l'ASRSQ organise un Salon des ressources communautaires dans un établissement carcéral fédéral. Cet événement favorise les contacts entre le personnel du SCC, les détenus ainsi que les organismes, les institutions et les organisations qui sont spécialisées en réinsertion sociale. L'objectif principal est d'offrir à tous une opportunité d'échanger entre eux concernant les services et les programmes offerts en communauté.

L'année dernière, l'Association s'est adaptée aux restrictions sanitaires et l'agent à la liaison avait organisé une version virtuelle dudit Salon. Cependant, force est de constater que l'évènement n'a pas été un succès, notamment en raison du faible taux de participation. Pour cette raison et parce que les mesures sanitaires en place ont été les mêmes cette année, l'Association, et plus précisément l'agente à la liaison, a pris la décision de ne pas tenir de Salon pour l'année allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

FORUM SPÉCIALISÉ

Comme indiqué au contrat de liaison, l'agent-e à la liaison de l'Association est responsable d'organiser annuellement un forum de discussion, à l'attention des intervenants du SCC, qui adresse une problématique préalablement choisie par le SCC.

Pendant cette année, l'Association a dû composer avec le départ de Laurence Forté-Perreault, l'agente à la liaison des six dernières années, ainsi que celui de Marwan Karaki, qui a occupé le poste dans la dernière année. La nouvelle agente à la liaison, Marie-Ève Cadieux, est entrée en poste à la mi-octobre 2021. La durée de la formation étant de plusieurs semaines, l'Association a jugé le délai trop court pour l'organisation et la mise sur pied d'un forum pour cette année, d'autant plus que le Québec a vu une augmentation de ses mesures sanitaires afin de stopper la 5e vague de Covid-19.

Bien qu'un forum n'ait pas eu lieu cette année, l'agent-e à la liaison a tout de même consacré de nombreuses heures à la clôture du forum de l'année dernière (c.-à-d., les enjeux sociaux et de santé des personnes âgées judiciairisées) et à la préparation de celui pour l'année prochaine (c.-à-d., année 2022-2023).

5.3 SEMAINE NATIONALE DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

La Semaine nationale de la réhabilitation sociale s'est tenue du 12 au 15 octobre 2021 de façon virtuelle. Elle a lieu chaque année la semaine suivant la fin de semaine de l'Action de grâces.

Au cours de cette Semaine, les organismes membres de l'ASRSQ qui donnent des services à plus de 35 000 personnes judiciairisées par année au Québec, ont organisé plus d'une vingtaine d'événements à travers la province pour démystifier la réhabilitation sociale dans leurs communautés. Parmi ceux-ci, des présentations vidéo d'organismes et de services, des témoignages, des entrevues, une remise de prix de reconnaissance, des prestations artistiques, un vernissage, un jam, des midis-conférences, un balado, des projections de documentaires, du bénévolat auprès d'autres organismes, des vox pop, etc.

S'est également tenu le Cabaret de la Seconde Chance de façon virtuelle. Des prestations musicales, textes et autres œuvres d'art ont été partagés sur la page Facebook du Cabaret et celle de l'ASRSQ durant toute la semaine.

L'objectif de la Semaine nationale de la réhabilitation sociale est de créer un engouement dans nos communautés et auprès des médias pour discuter dans l'espace public de l'importance de la réhabilitation sociale dans un climat positif et non dans un climat de crise comme c'est souvent le cas par exemple lors d'une récidive ou d'un crime spectaculaire. N'oublions pas que plus de 90 % des personnes détenues vont sortir un jour de détention. Avec quel type d'encadrement, de suivi et de services ces personnes devraient-elles réintégrer la communauté ? L'ASRSQ croit fermement que la réhabilitation sociale est le meilleur moyen de protéger nos communautés à long terme, mais pour être réussie, il faut offrir de l'encadrement et des services adéquats aux personnes en détention et à leur sortie.

5.4 CABARET DE LA SECONDE CHANCE

La septième édition du Cabaret de la Seconde Chance a eu lieu de façon virtuelle, durant la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, du 12 au 15 octobre 2021. L'événement mettait en lumière le talent de personnes judiciairisées et d'intervenants du réseau communautaire. La mission première du Cabaret est de sensibiliser le grand public à l'importance de la réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées, de l'importance de la seconde chance et du rôle que les citoyens jouent dans ce processus.

L'événement virtuel a consisté en un partage tout au long de la semaine, de vidéos de prestations musicales, de textes et de poésie, d'enregistrements audios et de photos d'œuvres d'art. L'événement a

été coordonné par Mme Emilie Altimas, assistée de M. David Henry, de Mme Vanessa St-Cyr-Dumontier et d'Anne-Ophélie Robillard. En raison de la pandémie qui a débuté en mars 2020, l'ASRSQ a dû faire preuve de souplesse et de créativité afin de maintenir un événement malgré tout et ainsi permettre au Cabaret et à ses participants de continuer à rayonner. Les démarches ont été entamées en mai 2021 (appel de candidatures, sélection des participants, organisation du déroulement des diffusions sur nos réseaux). Nous avons pu compter sur la participation financière d'organismes membres de l'ASRSQ. Bien que l'événement n'ait récolté aucun profit étant donné la nature non payante de la diffusion, ce dernier n'a nécessité que très peu de dépenses. La version virtuelle apporte une visibilité accrue de l'événement. Le but principal étant de sensibiliser le grand public, nous pouvons dire mission accomplie !

La totalité des fonds restants sera entièrement réinvestie dans les prochaines éditions.

6. COMMUNICATIONS

6.1 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, l'ASRSQ a reçu 17 demandes d'information ou d'entrevue provenant des médias, comparativement à 20 l'année précédente. De ce nombre, l'ASRSQ a répondu favorablement à la grande majorité des demandes, soit en acceptant une entrevue, en recommandant le ou la journaliste à un porte-parole ou bien en fournissant de la documentation ou une référence.

Des entrevues ont été accordées aux médias suivants :

- Radio-Canada (radio et télévision)
- 106,9 Mauricie
- Journal Métro
- Le journal des voisins
- Le Quotidien (Saguenay)
- Urbania
- Journal de Montréal
- TVA
- La Voix de l'Est
- QUB Radio
- Le Devoir

Les demandes concernaient plusieurs sujets d'ordre général sur la réhabilitation sociale ou le recours collectif mené cette année, mais également sur des thématiques plus spécifiques comme les impacts de la pandémie sur la réinsertion sociale, les besoins de la clientèle vieillissante, les effets de la pénurie de main-d'œuvre dans les maisons de transitions, l'isolement cellulaire et les Unités d'intervention structurée ou encore des sujets liés à l'actualité : l'arrêt d'un programme d'enseignement collégial dans un

pénitencier, les décisions prises par les commissaires de la CLCC, la sortie du rapport de la coroner dans le cadre du meurtre de Marylène Lévesque et la surveillance électronique.

6.2 DEMANDES D'INFORMATION DU PUBLIC

L'ASRSQ continue de recevoir de nombreux appels d'intervenants, de personnes contrevenantes et de leurs familles et de personnes du public qui désirent soumettre des cas particuliers ou qui recherchent de l'information concernant les milieux judiciaires et correctionnels et sur les impacts du casier judiciaire. L'Association a acquis une importante notoriété dans ce dernier dossier et nous recevons très régulièrement des demandes d'information à ce sujet.

L'ASRSQ se déplace régulièrement à la demande de professeurs/eures ou de diverses organisations afin de présenter ses activités, ses services et ses organismes membres.

Plusieurs sollicitations sont également parvenues de l'extérieur du Canada, notamment de France en lien avec la médiation familiale, du Sénégal pour notre programme de formation et le fonctionnement du système de réinsertion sociale ou de multiples pays pour les offres d'emploi que nous diffusons régulièrement.

6.3 SITE INTERNET

En 2021-2022, le site internet de l'ASRSQ a reçu 69 632 visites réalisées par 52 112 utilisateurs provenant de 153 pays dans le monde. Pour comparaison, en 2020-2021, le site internet de l'ASRSQ avait reçu 61 339 visites réalisées par 45 868 utilisateurs provenant de 137 pays dans le monde.

Dans son objectif de révision et de mise à jour de l'entièreté de son site Web, l'ASRSQ a continué la vérification et la confirmation des informations disponibles sur la page de chacun de ses membres. Le processus de référencement de ceux-ci est également en test afin que celui-ci soit le plus intuitif et outille au mieux les visiteurs du site web.

Il est important de noter que le site de l'ASRSQ est très bien référencé sur les moteurs de recherche et que son site web s'affiche en premier pour une majorité des mots-clefs reliés à réseau et également pour les informations de nos membres devant dans la majorité des cas leur propre site web.

6.4 FACEBOOK

En 2021-2022, l'utilisation du Facebook de l'ASRSQ a été repensée. Combiné à l'addition d'une page reliée au recours collectif, le réseau social a généré 66 415 vues de notre contenu soit une augmentation de 88,3 %.

Cela s'est également accompagné d'une baisse des publications car nous avons décidé de ne plus partager les offres d'emplois sur notre page. Ainsi, nous avons pu concentrer notre message sur l'information au

public et le partage d'actualités de notre milieu. C'est ainsi que 175 publications ont été créées sur la Page Facebook de l'ASRSQ, soit 151 publications de moins que l'année précédente, mais induisant 1 732 mentions *J'aime* soit 1 356 de plus que l'année précédente, 145 commentaires, 564 repartages et 8 529 clics sur les liens annexés.

Cette année, 119 nouvelles personnes se sont abonnées à la page Facebook de l'ASRSQ portant le nombre total d'abonnés à 2 779.

En 2021-2022, 29 publications ont été créées sur la Page Facebook du Cabaret de la seconde chance, soit 3 publications de moins que l'année précédente. Bien que moins nombreuses celles-ci ont su créer un engouement en générant un total de 284 réactions dont les mentions *J'aime* et 31 commentaires, 85 partages et 377 clics sur les liens de référence. Cette année, 62 nouvelles personnes se sont abonnées à la page Facebook du Cabaret de la seconde chance contre 48 l'année passée portant le nombre total d'abonnés à 1 064.

Les pages Facebook permettent à l'Association de publiciser ses activités (forum, colloque, programme de formation, etc.) ainsi que des annonces de leurs membres, de sensibiliser le public sur des questions où l'ASRSQ est impliquée (demande de pardon, impacts du casier judiciaire, orientations en matière de justice pénale, etc.) et de participer à la mission d'information de la population générale par les internautes sur les principes de la réintégration sociale et de la réhabilitation (documents ou sites internet d'intérêt, entrevues accordées aux médias, articles pertinents, etc.).

6.5 LINKEDIN

En cours d'année, l'ASRSQ a débuté un travail d'analyse de sa médiatisation et de son impact sur les réseaux. Notre agente aux communications a travaillé pour que l'association ait une plus juste utilisation de ses réseaux. Ainsi, les actualités de l'ASRSQ, de ses membres et du réseau sont désormais séparées des offres d'emploi plus techniques et un compte LinkedIn a été créé.

Depuis son ouverture, il a reçu 358 visites, et compte désormais 138 abonnés.

Pour travailler à une visibilité ajustée et une utilisation efficace de nos outils, nous avons eu également eu la chance de collaborer avec le Bureau de Conseil en Management (BCM) de l'UQAM qui a réalisé une analyse de notre visibilité et un plan de relation publique pour notre association et vient de nous transmettre son rapport et ses recommandations. D'autres adaptations sont donc à venir.

6.6 BALADO

Cette année, le projet de Balado portant sur la réhabilitation sociale de l'ASRSQ a poursuivi sa mise en place. Des premiers enregistrements avaient eu lieu l'année passée mais ne remplissaient pas tout à fait les conditions nécessaires d'attractivité d'un tel média.

Retravaillées depuis octobre dans un objectif tant informatif que vivant, 11 entrevues ont eu lieu et la première saison de 6 épisodes est en cours de finalisation. La diffusion de la première saison est prévue pour l'automne 2022.

Nous comptons par cet outil parvenir à rejoindre une plus grande partie de la population, en donnant la parole aux acteurs et bénéficiaires de notre réseau afin de démystifier la réinsertion sociale et ouvrir sur leur réalité. Participer à la réhumanisation du processus nous permettra de toucher des citoyens souvent moins sensibilisés à la réintégration sociale.

7. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

7.1 PARTICIPATION À DIVERS COMITÉS ET PROJETS DE RECHERCHE

Associations nationales intéressées à la justice criminelle

Les ANIJC ont été fondées en 1975 avec pour objectifs :

- 1) d'aider les diverses organisations nationales membres à s'acquitter de leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.
- 2) de faciliter et soutenir les efforts que déploient leurs membres en vue d'apprendre, de stimuler et de se renforcer au moyen d'un véritable dialogue entre eux et avec d'autres organismes des secteurs de la justice pénale et de la justice sociale.
- 3) de soutenir la capacité de leurs membres d'agir à titre de catalyseurs du changement en ce qui concerne leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.

Le directeur général de l'ASRSQ agit à titre d'administrateur délégué par l'ASRSQ aux ANIJC. L'ASRSQ participe aux réunions de la table ronde correctionnelle organisée par Sécurité publique Canada et aux sous-comités de travail SCC/ANIJC.

Programme de recherche en partenariat — Accès au droit et à la justice (ADAJ)

Le projet ADAJ vise le développement des connaissances sur les problèmes de l'accès au droit et à la justice. L'approche favorise une analyse empirique et multidisciplinaire et comprend une vingtaine de chantiers de recherche qui visent directement le changement de la pratique juridique, et l'accès au droit et à la justice, dans des formes adaptées aux citoyens. Le projet est fondé sur la recherche de solutions.

Le chantier Accès à la justice en détention vise à comprendre les reports et renoncements à une sortie anticipée (PSPLC ou LC) par les justiciables condamnés à une peine d'emprisonnement comprise entre 6 mois et 2 ans. En plus des chercheurs, cette recherche réunit quatre partenaires : l'Association des

services de réhabilitation sociale du Québec, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le Protecteur du citoyen et les Services correctionnels du Québec.

Saisir et soutenir les processus de (ré) intégration sociocommunautaire chez les jeunes judiciairisés (16-35 ans) : Projet (RÉ) SO

L'ASRSQ est un partenaire de ce projet qui regroupe 15 chercheurs et 21 partenaires dans la communauté ayant des intérêts dans le champ du désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire. Le programme de recherche vise à : 1) Décrire les trajectoires de désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés; 2) Analyser les liens de collaboration entre les différents acteurs du désistement; 3) Conceptualiser un plan d'action intersectoriel pour favoriser le désistement; 4) concevoir et évaluer l'implantation d'un projet-pilote intersectoriel répondant aux besoins des jeunes judiciairisés.

De plus, le DG de l'ASRSQ participe aux travaux du comité de mobilisation des connaissances qui s'est réuni une seule fois au cours de l'année.

Comité carcéral VIH/hépatite C

Depuis mars 2018, l'ASRSQ est membre du Comité carcéral mis en place par le Centre Associatif Polyvalent d'Aide Hépatite C (CAPAHC). Ce Comité a pour objectif de réfléchir sur le rôle des organismes communautaires en milieu carcéral, de se pencher sur les services actuellement offerts aux détenus (ITSS) et d'identifier les sphères d'actions possibles. Le CAPAHC, les services correctionnels du Québec, le Service correctionnel du Canada, la Commission de la Santé et des services sociaux de Premières Nations du Québec et du Labrador, l'Agence de la santé publique du Canada, le Centre intégré de la santé et des services sociaux, l'Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues, l'Association des intervenants en dépendance du Québec, Stella, SIDA-Vie Laval, la Maison Dominique ainsi que l'ASRSQ sont membres de ce comité.

Cette année, le Comité carcéral s'est réuni à deux reprises, soit le 27 octobre 2021 et le 24 février 2022. Les travaux et les réflexions ont principalement porté sur les services offerts en communauté pour la clientèle judiciairisée et sur la situation au niveau du fédéral, du provincial et du communautaire en temps de pandémie. Des organismes invités ont pu présenter leurs services (p. ex., Mission Bon Accueil, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Première Nation Wanaki) et un représentant du SCC a pu nous partager l'état des lieux quant aux traitements de la PReP, un traitement préventif contre le VIH, en milieu carcéral fédéral.

Revue Criminologie

Au cours de l'année, le DG de l'ASRSQ a poursuivi son implication sur le Conseil d'administration de la revue *Criminologie*. *Criminologie* est une revue de recherche scientifique avec comité de lecture (*peer reviewed*). Elle s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étatsuniens et européens. La revue est hébergée par le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. La présence du DG de l'ASRSQ sur le CA de cette revue qui est

composé de chercheurs fait partie de la volonté de l'Association de se rapprocher des milieux de recherche et de favoriser le rapprochement avec les milieux de pratiques.

Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison

Au cours de l'année, le DG de l'ASRSQ a intégré le comité directeur de la Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison. Dans ce contexte où « l'éducation pour tous » doit inclure les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de notre société, telles que les prisonniers, la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée liée aux différents aspects de l'éducation en prison et d'intensifier la réflexion et les actions en la matière sur le plan international. Le comité directeur est l'instance d'orientation stratégique, de validation et d'arbitrage de la Chaire. Il est composé entre autres de Sylvain Mandeville (PDG de Cégep Marie-Victorin), Johanne Beausoleil (directeur de la SQ), Geneviève Perreault (titulaire de la Chaire), Line Fortin (sous-ministre associée au MSP) et Alessandria Page (sous-commissaire régionale du SCC).

Finalement, l'ASRSQ met fréquemment en contact des chercheurs avec ses organismes membres afin de favoriser la recherche dans le milieu communautaire. L'ASRSQ relaye donc plusieurs autres projets annuellement notamment auprès des maisons de transition du Québec.

Table nationale de consultation sur la mise en place des projets pilotes du tribunal spécialisé

À l'automne 2021, l'ASRSQ a été invitée à se joindre à la Table nationale de consultation pour les travaux de mise en place du nouveau tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violences conjugales. Celle-ci s'est réunie 1 fois avant la fin de l'année puis 4 fois entre janvier et mars. Les consultations portaient principalement sur le choix des districts de mise en place des nouveaux tribunaux pilotes. 10 d'entre eux ont été discutés et choisis, avec un premier déploiement dans 5 tribunaux avant la fin mars 2021.

La coordonnatrice de l'ASRSQ y participe avec comme objectif de soutenir le projet et la mise en place des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* en offrant par la représentation et le référencement de ses membres des services de qualité aux individus agresseurs pour faire partie de la solution et de la prévention. Les services offerts par les organismes membres de l'ASRSQ, présents dans presque toutes les régions du Québec, peuvent participer au respect des conditions et au maintien de la paix de l'individu agresseur, grâce à l'hébergement qui peut être offert même avant le passage en Cour pour assurer la sécurité de la personne victime.

D'autre part, les services de suivi en communauté dont nos membres sont déjà des spécialistes accrédités permettent de favoriser la réinsertion sociale grâce à un plan d'intervention, des ressources et des programmes spécialisés pour les conjoints violents ou pour délinquants sexuels. Cela prévient également la récidive, permet d'exercer un certain contrôle et de s'assurer que la personne respecte les conditions qui lui ont été imposées, protégeant d'autant plus les personnes victimes.

Enfin, nous y soulignons également qu'à titre d'association regroupant de multiples organismes donnant des services aux auteurs de violences, nous pourrions également fournir l'expertise demandée dans le rapport pour brosser le portrait des programmes et des clientèles ainsi qu'aider à évaluer la qualité et

l'efficacité des services pour les auteurs d'agressions sexuelles et de violence conjugale, notamment en ce qui a trait à la récidive.

7.2 L'ASRSQ EST MEMBRE DE :

- L'Association canadienne de justice pénale (ACJP)
- Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)
- Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV)
- Le Centre québécois de service aux Associations (CQSA) (membre affilié)
- Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (programme SEKOIA assurances)
- International Community Corrections Association (ICCA)
- Société de criminologie du Québec

8. LES RESSOURCES DE L'ASRSQ

8.1 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2022

| | |
|---|---|
| Nicole Quesnel, présidente, Trois-Rivières, 2023 | Solange Bastille, vice-présidente, Québec, 2023 |
| Sylvie Brunet-Lusignan, trésorière, Montréal 2023 | Anne Simard, Québec, 2024 |
| Geneviève Latreille, Granby, 2024 | Patrick Pilon, Gatineau, 2024 |
| Maryse Paré, Montréal, 2022 | Marion Vacheret, Montréal, 2022 |
| Chantal Lessard, Amos, 2022 | |

Note : Les années se trouvant à la droite de chaque nom indiquent l'année où prend fin le mandat.

8.2 SON PERSONNEL

| | |
|--|------------------------|
| Directeur général | David Henry |
| Adjointe administrative | Emilie Altimas |
| Agent à la liaison et aux programmes (jusqu'en août 2021) | Marwan Karaki |
| Agente de liaison (depuis octobre 2021) | Marie-Ève Cadieux |
| Agente à la formation et aux programmes (jusqu'en septembre 2021) | Anaïs Piché-Bustros |
| Agente à la formation (entre septembre et décembre 2021) | Anne-Ophélie Robillard |

| | |
|---|--------------------------|
| Agente à la formation (depuis janvier 2022) | Luana Boxero |
| Agente aux programmes et aux communications (jusqu'en septembre 2021) | Vanessa St-Cyr-Dumontier |
| Agente aux programmes et aux communications (entre octobre 2021 et mars 2022) | Mélina Plourde |
| Coordonnatrice (entre juillet 2021 et décembre 2021) | Marie-Belle Aoun |
| Coordonnatrice (depuis janvier 2022) | Anne-Ophélie Robillard |

8.3 LES CONTRACTUELS

| | |
|---|--|
| Site internet (asrsq.ca) | Agence ZEL |
| Site internet (casierjudiciaire.ca) | Maxime Cliche/Yannick Fortier |
| Hébergement des serveurs | Maxime Cliche |
| Soutien informatique | Solution MC et Simon Weinspach |
| Comptabilité | Josée Langelier (Gestion érables technologies) |
| Balado (conception sonore et montage) | Joseph Perrault |
| Consultant en développement organisationnel | Daniel Lapointe |
| Responsable du recours collectif | Kevin Adou |
| Agente du recours collectif | Patricia Bergeron |

9. LES PARTENAIRES DE L'ASRSQ

Vous trouverez ci-dessous la liste des collaborateurs ayant contribué à chacune des activités. On doit souligner que plus de 1000 heures ont été données bénévolement au réseau. BRAVO et MERCI pour cet engagement !

9.1 LES COMITÉS DE L'ASRSQ

Comité de formation

Émilie Brindle, Sonia Clément, Julie Delle Donne, Annie Doyon, Charles Dutil, Melissa Grenier, David Henry, Sarah Lévesque, Josée Meilleur, Cynthia Nadeau, Karine Roby, Diane Tremblay
Secrétaire : Anne-Ophélie Robillard.

Comité fédéral

Responsable : Carl Veilleux

Membres : André Bonneau, Daniel Bellemare, Merris Centomo, Luc Gagnon, Stéphanie Tremblay et David Henry

Secrétaire : Marwan Karaki/Marie-Ève Cadieux

Comité de liaison avec le SCC

Daniel Bellemare, Carl Veilleux et David Henry

Secrétaire : Marwan Karaki/Marie-Belle Aoun/Anne-Ophélie Robillard

Comité consultatif permanent ASRSQ|CLCC|SCC

Merris Centomo, Luc Gagnon, Stéphanie Tremblay, Carl Veilleux et David Henry

Secrétaire : Marwan Karaki/Marie-Belle Aoun/Anne-Ophélie Robillard

Comité provincial

Responsable : Karine Roby

Membres : Daniel Bellemare, Judith Deslauriers, Marie-Claude Landry, Joanie Richard, Diane Tremblay et David Henry.

Secrétaire : Marie-Belle Aoun/Anne-Ophélie Robillard

Comité de liaison provincial

Daniel Bellemare, Marie-Claude Landry et David Henry

Comité tripartite

Daniel Bellemare, Karine Roby, Carl Veilleux et David Henry

Comité porteur — Démarche de développement organisationnel

Chantal Lessard, Maryse Paré, Nicole Quesnel et David Henry

Comité organisateur du Colloque 2000

Responsable : Anaïs Piché-Bustros/Anne-Ophélie Robillard/Luana Boxero

Membres : Evans Bédard, Annie Morel et David Henry

Comité employabilité

Daniel Bellemare, Claudine Bertrand, Rémi Bilodeau, Michel Bolduc, Mylène Castonguay, Isabelle Goulet-Lavoie, Annie Guillemette, Bruno Paré, Maryse Paré, Patrick Pilon, Benoit Robineau, Sylvie Vallières, Audrey Vandal et Carl Veilleux

Responsable : Isabelle Gendreau, André Simard et Anne-Ophélie Robillard

9.2 LES PARTENAIRES FINANCIERS

Partenaires financiers :

Northpine Fondation

Sécurité publique Canada

Service correctionnel du Canada (région du Québec)

Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec

ANNEXE

LISTE DES MEMBRES DE L'ASRSQ (au 31 mars 2022)

Région du Bas-Saint-Laurent (Région 01)

AUX TROIS MÂTS

Rimouski

CRC L'ARC-EN-SOI

Rivière-du-Loup

LE RÉPIT DU PASSANT

Rimouski

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Région 02)

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

Chicoutimi

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC

Alma

CRC ROBERVAL

Roberval

LA MAISON D'HÉBERGEMENT LE SÉJOUR

Jonquière

SERVICE RELANCE INC.

Alma

Région de Québec (Région 03)

CENTRE D'ENTRAIDE SOCIALE DU BAS DE LA FALAISE (CESBF)

Québec

CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QUÉBEC

Québec

CRC LE PAVILLON

Beauport

ALTER JUSTICE

Québec

| | |
|---|--------|
| LA MAISON PAINCHAUD INC. | Québec |
| PROGRAMME D'ENCADREMENT CLINIQUE & D'HÉBERGEMENT (PECH) | Québec |

Région de la Mauricie Bois-Franc (Région 04)

| | |
|---|----------------|
| ANTI-PAUVRETÉ MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC (APMCQ) | Drummondville |
| MAISON RADISSON INC. | Trois-Rivières |
| PAVILLON DE L'ASSUÉTUDE | Shawinigan |

Région de l'Estrie (Région 05)

| | |
|---|------------|
| CENTRE DE RESSOURCES POUR DÉLINQUANTS INC. (OPEX) | Sherbrooke |
| CENTRE D'INTERVENTION EN VIOLENCE ET ABUS SEXUELS DE L'ESTRIE (CIVAS) | Sherbrooke |
| SERVICES D'AIDE EN PRÉVENTION DE LACRIMINALITÉ (SAPC) | Sherbrooke |
| ENTRÉE CHEZ SOI BROME-MISSISQUOI | Farnham |

Région de Montréal (Région 06)

| | |
|--|----------|
| ADDICTION OUTREACH PROGRAM | Montréal |
| CENTRE D'HÉBERGEMENT L'ENTRE-TOIT | Montréal |
| CENTRE DE SERVICES DE JUSTICE RÉPARATRICE | Montréal |
| CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (CPRMV) | Montréal |
| CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ DU QUÉBEC | Montréal |
| CO-GÎTE INTÉGRATION (TOIT D'ABORD) | Montréal |
| CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE (CEJC) | Montréal |
| CONTINUITÉ FAMILLE AUPRÈS DES DÉTENUES (CFAD) | Montréal |
| CORPORATION MAISON CHARLEMAGNE | Montréal |
| CORPORATION MAISON CROSSROADS (ST-LÉONARD) | Montréal |
| DESTA — BLACK YOUTH NETWORK | Montréal |
| GROUPE AMORCE | Montréal |
| MAISON BELFIELD | Montréal |
| MAISON JEUN'AIDE | Montréal |
| MAISON L'INTERVALLE | Montréal |
| MAISONS DE TRANSITION DE MONTRÉAL | Montréal |
| PROGRAMME INTERVENTION & RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGÈNE) | Montréal |
| RELAIS FAMILLE | Montréal |
| SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC | Montréal |
| SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE | Montréal |
| SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC | Montréal |

| | |
|---------------------------------|----------|
| TRANSITION CENTRE-SUD (L'ISSUE) | Montréal |
| VIA TRAVAIL INC. | Montréal |
| YMCA DU QUÉBEC | Montréal |

Région de l'Outaouais (Région 07)

| | |
|--|----------|
| LES CRC DE L'OUTAOUAIS | Gatineau |
| CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU PORTAGE (CPSP) | Gatineau |
| SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE OUTAOUAIS (SACO) INC. | Gatineau |

Région de L'Abitibi-Témiscamingue (Région 08)

| | |
|---|------|
| CRC D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE & DU NORD DU QUÉBEC | Amos |
|---|------|

Région de la Côte-Nord (Région 09)

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| CENTRE DE THÉRAPIE POINT DE RENCONTRE | Baie-Comeau |
| CRC KAPATAKAN GILLES JOURDAIN INC. | Sept-Îles |
| UNITÉ DOMRÉMY DE BAIE COMEAU | Baie Comeau |

Région de Chaudière-Appalaches (Région 12)

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| RÉHAB (CRC) | Vallée-Jonction |
| SE PARLER D'HOMMES À HOMMES | Thetford Mines |

Région de Laval (Région 13)

| | |
|--|-------|
| CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LAVAL | Laval |
| CORPORATION JEAN-PAUL MORIN | Laval |
| CENTRE D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE SEXUELLE (CIDS) | Laval |
| RÉSIDENCE CARPE DIEM INC. (CRC) | Laval |

Région de Lanaudière (Région 14)

| | |
|-------------------------|----------|
| CRC JOLIETTE-LANAUDIÈRE | Joliette |
|-------------------------|----------|

Région des Laurentides (Région 15)

| | |
|-----------------------|--------------|
| CRC CURÉ-LABELLE INC. | Saint-Jérôme |
| MAISON LYSE-BEAUCHAMP | Mont-Laurier |

Région de la Montérégie (Région 16)

AUBERGE SOUS MON TOIT INC.
CIVAS MONTÉRÉGIE
CENTRES MAISON LE JOINS-TOI
LE CENTRE SUR L'AUTRE-RIVE
L'ORIENTHÈQUE
PAVILLON L'ESSENCE CIEL

Granby
St-Hubert
Granby
Salaberry-de-Valleyfield
Sorel-Tracy
Saint-Hubert

Membres associés :

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE
RÉFÉRENCE DU QUÉBEC (ROCRQ)

Gatineau

REGROUPEMENT DES INTERVENANTS EN MATIÈRE D'AGRESSION
SEXUELLE (RIMAS)

Québec